

2° in 3° worden de woorden “met uitzondering van het administratief personeel” toegevoegd na de woorden “statuut van het gesubsidieerd personeel in het gesubsidieerd officieel onderwijs”.

HOOFDSTUK IV. — *Overgangs- en slotbepalingen*

Art. 34. § 1. De leden van het administratief personeel van het officieel gesubsidieerd onderwijs die voor de inwerkingtreding van dit decreet vastbenoemd en daarmee gelijkgesteld zijn, worden geacht vastbenoemd te zijn in de zin van het decreet van 6 juni 1994 tot vaststelling van het statuut van de leden van het gesubsidieerd personeel van het officieel gesubsidieerd onderwijs, in de bevoegdheden die ze bekleeden op de dag voor de inwerkingtreding van dit decreet.

§ 2. De leden van het administratief personeel van het officieel gesubsidieerd onderwijs die voor de datum van inwerkingtreding van dit decreet tijdelijk een betrekking uitoefenen in een aanwervingsambt, kunnen in vast verband worden genoemd uiterlijk op de 1ste dag van de derde maand die volgt op de inwerkingtreding van dit decreet, op voorwaarde dat zij op de datum van aanstelling voldoen aan de voorwaarden van artikel 30 van voormeld decreet van 6 juni 1994, met uitzondering van de punten 8° en 11°, en bovendien gedurende twee jaar een gesubsidieerde betrekking hebben uitgeoefend.

De in lid 1 bedoelde benoeming kan alleen geschieden in een vacante betrekking die op grond van de geldende regeling niet meer toegankelijk is door reffectatie van een personeelslid dat wegens ontstentenis aan een betrekking ter beschikking wordt gesteld.

De in deze paragraaf bedoelde personeelsleden die niet in aanmerking zijn gekomen voor het bepaalde in het eerste lid, waarden de in dienst van de inrichtende macht verworven anciënniteit volgens de berekeningsmethode van artikel 34 van bovengenoemd decreet van 6 juni 1994.

Art. 35. § 1. De leden van het administratief personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs die in vast verband zijn benoemd of aangeworven, of in vast verband zijn erkend wanneer erkenning vereist is, worden beschouwd als zijnde aangeworven in vast verband in de zin van het decreet van 1 februari 1993 tot bepaling van het statuut van de leden van het personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs in de bevoegdheden uitgeoefend op de dag vóór de inwerkingtreding van dit decreet.

De leden van het administratief personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs die door de inrichtende macht in vast verband zijn benoemd of aangeworven en waarvan de erkenning van de benoemd werd gevraagd vóór de datum van inwerkingtreding van dit decreet, worden beschouwd als zijnde in vast verband erkend en aangeworven in de zin van het decreet van 1 februari 1993 tot bepaling van het statuut van de leden van het personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs indien, zij op de datum van benoeming door de inrichtende macht voldoen aan de voorwaarden voor erkenning en de betrekking waarin de vaste aanwerving gebeurde, op basis van de geldende reglementering kon worden toegewezen door reffectatie of door het opnieuw tewerkstellen van een personeelslid dat ter beschikking gesteld was werd wegens ontstentenis van tewerkstelling in het gesubsidieerd onderwijs.

§ 2. De personeelsleden op wie de bepalingen van § 1 niet van toepassing zijn, behouden hun rechten. Ze worden geacht het statuut te hebben van tijdelijk ambtenaar in de zin van het decreet van 1 februari 1993 tot vaststelling van het statuut van de gesubsidieerde personeelsleden in het gesubsidieerd vrij onderwijs, met dien verstande dat de diensttijd vervuld na 1 september 1989 eveneens in aanmerking wordt genomen voor de berekening van de anciënniteit bedoeld in de artikelen 34, 42, 8° en 45, tweede lid van voormeld decreet.

Art. 36. Dit decreet treedt in werking op 1 januari 2024.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Brussel, 6 juli 2023.

De Minister-President,

P.-Y. JEHOLET

De Vice-President en Minister van Begroting, Ambtenarenzaken, Gelijke kansen en het Toezicht op « Wallonie-Bruxelles Enseignement »,

F. DAERDEN

De Vice-Présidente en Minister van Kind, Gezondheid, Cultuur, Media en Vrouwenrechten,

B. LINARD

De Minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor sociale promotie, Universitaire ziekenhuizen, Hulpverlening aan de jeugd, Justitiehuisen, Jeugd, Sport en de Promotie van Brussel,

V. GLATIGNY

De Minister van Onderwijs,

C. DESIR

—
Nota

Zitting 2022-2023

Stukken van het Parlement. – Ontwerp van decreet, nr. 558-1 - Commissieverslag, nr. 558-2 - Tekst aangenomen tijdens de plenaire vergadering, nr. 558-3

Integraal verslag. - Bespreking en aanneming. - Vergadering van 5 juli 2023.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2022/46820]

1^{er} JUIN 2023. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2023 portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (NUMAC 2023-42240 — MB 22/06/2023, p. 56402). — Addendum

Sont jointes à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} juin 2023 portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires les deux annexes reproduites ci-après.

Vu pour être annexé à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires - Format A3

Conditions d'éligibilité - DGCF Article 7, 8° (Tronc Commun), 11° (Numérique) et 12° Inclusion- Définition des attendus

Préambule

En regard de l'article 7, 8°, 11° et 12° du Décret du Gouvernement de la Communauté Française, la présente annexe définit les modalités d'application des conditions d'éligibilité pour les volets TRONC COMMUN, NUMERIQUE et INCLUSION. Les modalités d'application sont établies en regard des niveaux d'enseignement, de la nature des locaux et de la portée des travaux.

Le présent tableau synthétise outre les attendus à mettre en oeuvre, également les pièces justificatives à fournir pour la vérification du respect de l'attendu ainsi que l'étape à laquelle celle(s) demeuré(s) doit(vent) être fourni(e)s. Les étapes de la justification du respect des attendus sont les attendus, tels que définies à l'article 65 ter du décret. Lorsque deux étapes sont visées pour un même attendu (exemple: article 5, §1, ETAPES 3 ou 4 (DF)), cela signifie qu'il est possible de déposer les justificatifs à une étape préalable étant entendu que l'étape la plus tardive constitue toujours l'étape ultime pour le dépôt des justificatifs tel que décrit dans la colonne "justificatif à fournir par le PO".

Les attendus définis dans la présente annexe s'appliquent pour les locaux concernés par les travaux au regard de la typologie des locaux concernés par les travaux et les parois/locaux dont obit. Le bénéficiaire de la subvention met en oeuvre les colonnes « exemples de moyens pour y parvenir », en fonction de la typologie des travaux visés aux colonnes « Renovation légère – Renovation lourde – Reconstruction/Extension » dans le respect de la Colonne « Objectif à atteindre », celle-ci étant la cible à atteindre. Le cas échéant, le pouvoir organisateur qui rencontre des difficultés à mettre en oeuvre précisément les colonnes « exemples de moyens pour y parvenir » justifie néanmoins en quoi la colonne « Objectif à atteindre » a été respectée. Il va de soi que si les attendus sont déjà préexistants dans le bâtiment ou l'implantation et répondent à l'objectif tel que défini dans la colonne « Objectif à atteindre », ces derniers ne doivent pas obligatoirement être mis en oeuvre. Exemple, si une kitchenette adaptée à la dispense des activités culinaires pour le maternelle préexiste dans l'implantation, il n'est pas obligatoirement requis d'en installer une dans la nouvelle extension maternelle réalisée.

Notons que quand l'attendu est « recommandé », il s'agit d'une recommandation définie comme étant : « action de conseiller avec insistance (quelque chose) »

Si le bénéficiaire de la subvention n'est pas en mesure de respecter un attendu obligatoire pour cause indépendante de sa volonté (réglementation contraire, imposition du SRI, imposition de la FGO4, ...), une note justificative devra être fournie. Cette dernière motivera l'attendu non respecté et les raisons de ce non respect sur base d'impositions fixées par des autorités tierces ou des événements indépendants de la volonté du bénéficiaire. A noter que le coût budgétaire n'est pas un fait indépendant de la volonté du bénéficiaire. L'administration remet un avis sur la pertinence de la justification et sa recevabilité.

Le présent tableau se compose en 4 volets :
Volet 1 : Fondamental, secondaire, supérieur, promotion sociale et ESAHR pour l'enseignement ordinaire et spécialisé
Volet 2 : Internat, Home d'accueil ordinaire
Volet 3 : Internat, Home d'accueil spécialisé
Volet 4 : Centres psycho-médo-sociaux

Pour une classe d'accueil, de transition ou de qualification, il faut se référer aux mesures applicables pour le niveau d'enseignement dans lequel les élèves sont inscrits.

Définition typologie de travaux

RENOVATION LEGERE : Travaux portant sur la rénovation/remplacement de maximum 3 éléments ponctuels constitutifs du bâtiment, ou du local considéré (tais que rafraichissement des murs (hors peinture), renouvellement des finitions de sol, renouvellement des plafonds ou pose de faux-plafonds, changement des châssis, changement/modification des menuiseries intérieures, mise aux normes de l'électricité, re-lighting, mise en conformité incendie, renouvellement des équipements sanitaires, remplacement des installations de chauffage, isolation des murs, de la toiture ou des sols, renouvellement de la couverture de toiture, ... sans modification spatiale des locaux existants.
A noter que si plus de 75% des surfaces plancher du bâtiment concerné (hors locaux techniques, cave, grenier) sont visées par plus de 3 éléments ponctuels, les travaux liés au bâtiment candidat seront considérés comme de la rénovation lourde et devront se conformer aux attendus définis pour cette typologie de travaux.

RENOVATION LOURDE : Travaux visant la rénovation de plus de 3 éléments ponctuels constitutifs du bâtiment ou visant plus de 75% du bâtiment considéré (travaux non assimilés à de la rénovation légère), impliquant la transformation structurelle ou non du bâtiment existant sans assimilation à du neuf au sens des locaux PEB (briques, briques et briques), visant l'adaptation du bâtiment à des besoins pédagogiques évolutifs sans augmentation du volume bâti et/ou répondant aux besoins de mise en sécurité en conformité avec les règlements en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention contre l'incendie.

RECONSTRUCTION/EXTENSION : Travaux de nouvelle construction ou travaux de construction assimilés à du neuf au sens des législations PEB régionales (bruxelloise et wallonne), telles que définies dans le décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments pour la région wallonne et dans l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie.

EXCEPTION : Pour les travaux se limitant strictement à l'isolation de l'enveloppe sans autres travaux, les attendus prévus dans la présente annexe ne sont pas d'application, même s'ils sont recommandés pour toutes les écoles, à l'exception de la législation relative aux PMR applicable en tout état de cause.

A titre liminaire

Objectifs de l'INCLUSION:

1) déterminer les **objectifs infrastructurels** à atteindre pour **tout bâtiment scolaire de l'enseignement ordinaire ou spécialisé (toutes les classes et l'implantation scolaire sont concernées), de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les internats ou les centres psycho-médo-sociaux** de manière à disposer d'un bâtiment adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et à tous afin que les différences des élèves, du personnel ou des familles ne soient pas effacées mais deviennent au contraire, un moteur pour tous. On vise une architecture universelle (inclusion au sens large).

Pour la législation relative aux PMR il faut se référer :

- En Wallonie le Code du Département Trésorier (CDDT) pour la législation en matière d'accessibilité (entré en vigueur le 1er juin 2017) et les articles 414 à 415 du guide régional d'urbanisme (GRU).
 - A Bruxelles le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) pour la législation en matière d'accessibilité (entré en vigueur le 3 janvier 2007).
- Document utile pour les auteurs de projet : consulter le « Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible » édition 2017 du Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWab) disponible en ligne.

2) déterminer les **objectifs infrastructurels** à atteindre pour une **classe à visée inclusive telle que définie aux articles 84ter et 196 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé** (Définition : Une classe à visée inclusive est un groupe classe d'élèves de moins de 7 élèves à besoins spécifiques inscrits dans l'enseignement spécialisé de type 2 porteurs ou non d'autisme ou de type 3 uniquement pour les élèves porteurs d'autisme. Cette classe est implantée au sein d'une école de l'enseignement ordinaire. L'objectif premier pour les élèves qui participent à ce type de projet consiste en une inclusion sociale et relationnelle en vue d'acquies divers apprentissages dans un milieu scolaire de vie ordinaire.

Comment est créée une classe à visée inclusive ?

C'est à l'initiative d'une école spécialisée, en partenariat avec une école ordinaire (inverse est possible). Une convention pour l'occupation des locaux est établie entre l'école spécialisée et ordinaire et les objectifs communs sont définis. Le service de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles assiste les écoles dans leurs démarches. La circulaire 7190 précise les informations pratiques. Les enseignants en charge de la classe à visée inclusive proviennent du personnel de l'école spécialisée.
Si une école n'a pas la volonté de créer une classe inclusive, les mesures recommandées ou obligatoires de l'E1 à E5 pour la classe à visée inclusive ne sont, par conséquent, pas d'application.

Objectifs du NUMERIQUE:

déterminer les **objectifs infrastructurels** à atteindre pour tout bâtiment scolaire (locaux pédagogiques et administratifs) de l'enseignement ordinaire ou spécialisé, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, interne ou centres psycho-médo-sociaux afin de permettre un usage des outils numériques selon les besoins propres à chaque fonction. Ainsi, les attendus sont définis tenant compte notamment des attendus du pacte pour un enseignement d'excellence qui promeut l'apprentissage par et au numérique et de ce qui génère un essor du recours aux outils informatiques qui, outre des besoins en équipement, génèrent des besoins en ressources infrastructurelles telles que câblage informatique, prise, éclairage, locaux spécifiques, ... Les attendus sont également définis en regard du recours de plus en plus accru de l'outil numérique dans les actes administratifs et sociaux.

Objectifs du TRONC COMMUN:

déterminer les **objectifs infrastructurels** à atteindre pour les locaux pédagogiques de l'enseignement ordinaire et spécialisé de la M1 (M3) à la S3 en vue de permettre la mise en place du Tronc Commun et plus spécifiquement le déploiement de la Formation Manuelle Technique Technologique et Numérique (FMNTN), de l'Education Culturelle et Artistique (ECA) et des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisés. En ce qui concerne l'enseignement spécialisé de Tronc Commun, il est entendu que les caractéristiques et sous-caractéristiques des ateliers spécifiques sont à évaluer en regard de la contextualisation des référentiels du Tronc Commun applicable en regard des types et formes d'enseignement.

N° mesure	ORDINAIRE Niveau enseignement concerné	SPECIALISE Niveau enseignement concerné	Local	Caractéristique des locaux		Conditions d'éligibilité	Objectif à atteindre	Rénovation légère	Rénovation lourde	Reconstruction / Extension	Justificatif (à fournir par PO)	Etape de la justification
				Caractéristique principale	Exemples de moyens pour y parvenir							
A1	MATERNEL (M1-M3) SEC. INF. (S1-S3) SUPÉRIEUR (P1-P8) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	BATIMENT	Respect de la norme acoustique NBN S 1072/1073 dans les locaux pour des besoins sociaux, confort acoustique	Pour réduire les nuisances sonores installer des plages à sons , revêtements spéciaux à faible réflectivité acoustique, plafonds en mousse, toiles d'absorption des bruits, des systèmes absorbant le bruit à la fermeture des portes, ...	TC Inclusion	Disposer d'un confort acoustique correct au sein du local (limiter la réverbération...), permettre aux élèves sensibles aux bruits (hyperacousie) de travailler.	recommandé, obligatoire pour les parties communes des classes	obligatoire	obligatoire	- explication des dispositifs prévus en matière de confort acoustique dans le note visée à l'article 3.2.2 de l'arrêté - CSC - clause technique - intégration des paramètres de confort acoustique - CSC - moter poste relatif à l'acoustique	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
A2	MATERNEL (M1-M3) SEC. INF. (S1-S3) SUPÉRIEUR (P1-P8) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	BATIMENT	Respect de la norme acoustique NBN S 1072/1073 dans les locaux pour des besoins sociaux, isolation acoustique	Isolation des plafonds, des murs, du sol, double vitrage, équiper le groupe de ventilation d'un silencieux ainsi que les gaines de ventilation, ...	TC Inclusion	Eviter les nuisances sonores entre locaux notamment en matière de cloisonnement, ... L'objectif étant d'éviter que la pratique de certaines disciplines tel que notamment l'ECA et la FMNT ne soit rendue impossible pour un usage des installations sociales par le fait de la présence de bruits dans les locaux contigus.	recommandé	recommandé, obligatoire pour les parties reconstruites	obligatoire	- explication des dispositifs prévus en matière de confort acoustique dans le note visée à l'article 3.2.2 de l'arrêté - CSC - clause technique - intégration des paramètres de confort acoustique - CSC - moter poste relatif à l'acoustique	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
A3	MATERNEL (M1-M3) SEC. INF. (S1-S3) SUPÉRIEUR (P1-P8) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	CLASSES, ATeliers, ESPACE POLYVALENT	Hauteur inclusive	Une hauteur sans plafond sur une face placée sur une plage et hors de la zone acoustique (hors salle de méditation physique, circulations, locaux techniques, sanitaires, et autres locaux) pour bénéficier d'un meilleur confort acoustique sans perdre la particularité d'un plafond spécifique pour limiter le bruit et limiter l'écho, la hauteur mentionnée ne doit pas nécessairement être respectée (ex. mezzanine dans la classe, amphithéâtre, auditorium, atelier menuiserie, ...).	Inclusion	Eviter le phénomène d'écho et offrir une échelle humaine	recommandé pour les locaux concernés	recommandé pour les locaux concernés	obligatoire pour les locaux concernés	coût et plans de projet avec indication des hauteurs sous plafond.	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
A4	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SUPÉRIEUR (P1-P8) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	BATIMENT	Programmes et signalétique	Respect du tableau des contrastes pour la signalétique. Prévoir une signalétique (identifier l'usage des espaces sur les portes ...) et (déclamer) compléter avec une signalétique guide. Une signalétique guide qui permet d'accompagner l'élève d'un point à un autre, faire passer son comportement, ses actions, ses besoins, continuer au travers de parties d'enseignants de couleurs différentes pour indiquer le chemin des toilettes, de la classe, de la salle de gym, ...	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle de travailler en toute autonomie, repérer et évaluer la personne pour les différentes tâches (exemple guider la personne pour les différentes tâches, ...). La section 4. S'écarter des rails, 5. Retourner en classe, ...	recommandé	recommandé	obligatoire	coût et plans de projet avec indication des hauteurs sous plafond.	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
A5	PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SUPÉRIEUR (P1-P8) PROMOTION SOCIALE ESAHR	PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	BATIMENT	Communication	Placer une communication en braille afin d'être lisible en relief selon le règlement applicable (voir et les numéros des locaux, les commandes, ...). Le braille s'apprend généralement à partir de 5 ans mais peut être utile pour les adultes en situation de handicap qui se déplacent dans des locaux. Voir RTU ou ONU (consulter le secteur).	Inclusion	Permettre aux élèves, aux parents et au personnel avec une déficience visuelle de se repérer en toute autonomie.	recommandé, obligatoire si un changement de la communication est prévu dans l'objet des travaux	recommandé, obligatoire si un changement de la communication est prévu dans l'objet des travaux	obligatoire	- CSC	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
A6	MATERNEL (M1-M3) SEC. INF. (S1-S3) SUPÉRIEUR (P1-P8) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	BATIMENT	Evacuation	Les systèmes sonores d'alerte sont doublés de signaux lumineux . Prioriser les entrées ou un point de rassemblement dans les sanitaires.	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience auditive d'évacuer en toute autonomie, informer les personnes sensibles, importantes chez des enfants qui présentent une hyperacousie ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA).	recommandé, obligatoire si des travaux de mise en conformité sont prévus dans l'objet des travaux	recommandé, obligatoire si des travaux de mise en conformité incendie sont prévus	obligatoire	- CSC	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
A7	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8)	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8)	BATIMENT	Evacuation - compartimentage	Les locaux utilisés en cas d'incendie doivent être conçus, il faut offrir au compartimentage des locaux en collaboration avec les services incendies. Il est obligatoire de placer des extincteurs magnétiques .	Inclusion	Permettre l'évacuation de tous les occupants.	recommandé	recommandé	obligatoire	- CSC	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution

Volet 1 : Fondamental, secondaire, supérieur, promotion sociale et ESAHR pour l'enseignement ordinaire et spécialisé

A8	MATERNEL (M1-M3) SEC INF (61-53) PRIMAIRE (P1-P8) SEC SUP (64-57) PROMOTION SOCIALE ESARH	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57)	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Polychromie architecturale adaptée	Nous vous conseillons de concevoir la polychromie architecturale en fonction des activités qui y déroulent. Les couleurs agissent sur nos humeurs et engendrent des états de plaisir ou de tristesse. Elles ont également des effets physiologiques et la prise en compte de la couleur permet d'optimiser l'ambiance et le bien-être. Les couleurs influencent l'appréciation de l'architecture. Elles favorisent la concentration ou modifient l'émotion et les couleurs chaudes (comprimes entre le jaune et le rouge) conviennent et génèrent, elles favorisent la convivialité. Elles favorisent la combinaison de couleurs harmonieuses . Une couleur peut dominer dans une pièce mais il est nécessaire d'introduire et de distribuer judicieusement de petites touches de couleur. Privilégier la couleur pour épurer un lieu (éviter le trop de portes, de fenêtres ou de formes) et favoriser la neutralité . Privilégier les couleurs chaudes dans l'entrée, les espaces de circulation, la réception, la salle d'éducation physique et les couleurs froides non saturées dans les bureaux, les salles de réunion, les laboratoires, les bibliothèques, les centres d'études. Privilégier les couleurs neutres, claires ou pastel dans l'ensemble du bâtiment. Cas très particuliers : une pièce une atmosphère de sérénité. Les couleurs pastel sont recommandées pour favoriser la détente et la concentration. Privilégier les couleurs froides saturées (de petites longueurs d'onde) car elles favorisent la concentration et la performance. Elles favorisent également la créativité. Privilégier les couleurs chaudes saturées (de petites longueurs d'onde) car elles favorisent la créativité et la performance. Elles favorisent également la concentration. Eviter les couleurs froides saturées (de petites longueurs d'onde) car elles favorisent la tristesse et l'agressivité. Eviter les couleurs chaudes saturées (de petites longueurs d'onde) car elles favorisent la colère et l'agressivité. Eviter la diversité des lettres dans un même espace, une "cacophonie" est source de confusion.	Inclusion	Permettez à tous les élèves (y compris avec une hypovisionnalité visuelle) de se concentrer et d'apprendre.	obligatoire pour les espaces ou des travaux de peintures sont prévus dans l'objet des travaux prévus.	obligatoire (non subventionnable)	obligatoire	- images 3D si elles existent + mention de terme ou gamme de couleur dans le CSC - clauses techniques	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
A9	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57) PROMOTION SOCIALE ESARH	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57)	CLASSES, ATELIERS, REPERES, ESPACE POLYVALENT	Séjour à réaction	Privilégier un bon niveau de luminosité naturelle (BIM) par abattement . Prendre en compte la distance ou le bruit parasite.	Inclusion	Permettre aux malentendants d'être entendus.	recommandé (non subventionnable)	recommandé (non subventionnable)	plan d'architectural	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe	
A10	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57) PROMOTION SOCIALE ESARH	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57)	LOCAL MULTIFONCTIONNEL	Un local multifonctionnel	Un local multifonctionnel pour les besoins individuels afin d'optimiser l'espace peut convenir (logistique, psychologie, médiation, ergothérapie, kinésithérapie, réunions, ateliers, ateliers de travail, ateliers de formation, ateliers de projet, ateliers de travail indépendants). Ce local est idéalement sur site mais il peut se situer dans un rayon de 500m par rapport à l'école.	Inclusion	Faciliter la gestion quotidienne des besoins paramédicaux et sociaux sur site.	recommandé	obligatoire		ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution	
A11	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57) PROMOTION SOCIALE ESARH	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57)	LOCAL DE SOIN	Infirmiers adaptés	Dans le local infirmier (local indépendant ou multifonctionnel) bannir le pharmacie et le frigo doivent être sécurisés avec une serrure ou un code. Il faut au minimum un espace capable de contenir un bureau avec 2 chaises, un matériel médical au futur infirmier (frigoréfère) comportant une douille PMR ou salle de douche à proximité (pas obligatoire). Les locaux administratifs pour la surveillance et proche de locaux des services de secours. La douche peut également servir au personnel (réglementation RGPT). La douche implique un système de production d'eau chaude, un limiteur de température de l'eau chaude, lavoirs et des hottes et une évacuation.	Inclusion	Permettre aux élèves et au personnel de recevoir des soins dans un local adapté (esthétique, hygiénisme, allérgie, lactation...).	recommandé	obligatoire	plan d'architectural	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe	
A12	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57) PROMOTION SOCIALE ESARH	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57)	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	TS non appointées (mur et toit)	Privilégier les techniques spéciales non appointées pour les locaux scolaires (conduits d'eau, de chauffage et d'électricité) et privilégier le chauffage au sol. Les réseaux des techniques spéciales peuvent être apparentés au plénum (RVAE, électrique...).	Inclusion	Eviter qu'il n'y ait de saletés ancrées, minimiser les défauts, favoriser la concentration et améliorer l'hygiène.	recommandé, hors locaux techniques	recommandé, hors locaux techniques		ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe	
A13	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57) PROMOTION SOCIALE ESARH	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57)	ESPACE DE STIMULATION SENSIBILE	Espaces de stimulation sensorielle	Cet espace riches en stimulation (7 sens au plus) peut-être situé à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment. Cet espace est consacré par l'usage éducatif et à des objectifs pédagogiques adaptés. Les espaces intérieurs trop petits (en dessous de 20 m ²) sont à éviter. Ce type d'espace commun reçoit pas certaines pratiques sensorielles en classe. Clairification des espaces intérieurs et extérieurs . Limiter le recours à des matériaux et des couleurs de surfaces qui compliquent à mémoriser plus ou moins les surfaces. Favoriser la compréhension des surfaces, privilégier les couleurs chaudes qui se valent positives et accablantes. Il est préférable de contraster et matérialiser pour une meilleure identification des éléments différenciés entre les surfaces. Privilégier les couleurs chaudes et saturées (bleu, orange, rouge, vert, etc.) pour les surfaces de travail, de jeu, de repos, de méditation, de calme, de détente, de réflexion... Privilégier les couleurs froides et saturées (bleu, orange, rouge, vert, etc.) pour les surfaces de travail, de jeu, de repos, de méditation, de calme, de détente, de réflexion...	Inclusion	Multipier les expériences sensorielles, spatiales et temporelles. Favoriser la détente, la relaxation et le développement cognitif. Favoriser le contact, les échanges, les liens sociaux. Proposer des espaces de stimulation divers en fonction de leurs besoins.	recommandé	recommandé	recommandé		
A14	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57) PROMOTION SOCIALE ESARH	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57)	BATIMENT	Typologie inclusive	Clairification des espaces intérieurs et extérieurs . Limiter le recours à des matériaux et des couleurs de surfaces qui compliquent à mémoriser plus ou moins les surfaces. Favoriser la compréhension des surfaces, privilégier les couleurs chaudes qui se valent positives et accablantes. Il est préférable de contraster et matérialiser pour une meilleure identification des éléments différenciés entre les surfaces. Privilégier les couleurs chaudes et saturées (bleu, orange, rouge, vert, etc.) pour les surfaces de travail, de jeu, de repos, de méditation, de calme, de détente, de réflexion... Privilégier les couleurs froides et saturées (bleu, orange, rouge, vert, etc.) pour les surfaces de travail, de jeu, de repos, de méditation, de calme, de détente, de réflexion... Augmenter l'engagement actif des enfants en leur offrant un environnement où leur sécurité, leur bien-être, leur plaisir et leur épanouissement sont pris en compte. Favoriser la détente, la relaxation et le développement cognitif. Favoriser le contact, les échanges, les liens sociaux. Proposer des espaces de stimulation divers en fonction de leurs besoins.	Inclusion	Améliorer la compréhension de l'espace et identifier les surfaces spatiales et temporelles. Favoriser le contact, les échanges, les liens sociaux. Proposer des espaces de stimulation divers en fonction de leurs besoins.	recommandé, liaison avec AG	obligatoire, liaison avec AG	obligatoire, liaison avec AG	images 3D ou élévations intérieures si elles existent + plan d'architectural avec mention de terme ou gamme de couleur dans le CSC - plan d'architectural	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe
A15	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57) PROMOTION SOCIALE ESARH	MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (61-53) SEC SUP (64-57)	BATIMENT		La zone d'accueil ou le hall d'entrée doit être un espace ouvert, chaleureux, offrant une bonne visibilité . Favoriser la détente, la relaxation et le développement cognitif. Favoriser le contact, les échanges, les liens sociaux. Proposer des espaces de stimulation divers en fonction de leurs besoins. Comprendre la circulation à l'intérieur du bâtiment. La circulation à l'intérieur de l'école doit être facile, lisible et claire. Eviter les longs couloirs étroits (le petit de largeur), les couleurs saturées, les couleurs froides saturées (bleu, orange, rouge, vert, etc.) et privilégier l'usage des couleurs chaudes et saturées (bleu, orange, rouge, vert, etc.) pour les surfaces de travail, de jeu, de repos, de méditation, de calme, de détente, de réflexion... Privilégier les couleurs chaudes et saturées (bleu, orange, rouge, vert, etc.) pour les surfaces de travail, de jeu, de repos, de méditation, de calme, de détente, de réflexion... Augmenter l'engagement actif des enfants en leur offrant un environnement où leur sécurité, leur bien-être, leur plaisir et leur épanouissement sont pris en compte. Favoriser la détente, la relaxation et le développement cognitif. Favoriser le contact, les échanges, les liens sociaux. Proposer des espaces de stimulation divers en fonction de leurs besoins.	Inclusion	Permettre une vue globale et donc une compréhension globale de l'environnement. Favoriser la détente, la relaxation et le développement cognitif. Favoriser le contact, les échanges, les liens sociaux. Proposer des espaces de stimulation divers en fonction de leurs besoins.	recommandé	recommandé	recommandé		

A16	MATERNEL (M1-A3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESGAR	BÂTIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Environnement indoor	Viser de sur-affichage ou de sur-meublancement. Il faut éviter le débordement visuel et physique. Il faut veiller à une certaine modularité, par exemple si un camouflage est prévu, le mobilier devra être grand format et les joints espacés de la même manière que les bureaux.	Inclusion	Favoriser la concentration	recommandé	recommandé, obligatoire en cas de remplacement de l'éclairage	obligatoire	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
A17	MATERNEL (M1-A3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESGAR	BÂTIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Réglage de l'intensité lumineuse	Permettre un réglage de l'intensité lumineuse d'une source naturelle et artificielle. L'éclairage artificiel des grands espaces doit être gradué par zone. Favoriser les indices et aménager une lumière naturelle aux températures chaudes (température de couleur < 3 000 K). Prévoir des stores, réseaux, volets ou stores pour gérer l'apport en lumière naturelle. Valeurs obligatoires dans les classes et le référentiel. Les types d'éclairages fluorescents comme les néons et les dispositifs lumineux installés, solitaires ou les sources lumineuses doivent être réglés de manière à garantir une bonne qualité de lumière (balance et rétroéclairage et la mise en œuvre de lumière séquentielle négative (alternance répétitive d'ombres et de lumière)).	Inclusion	Limiter les situations d'éblouissement (diffusé ou direct) pour les élèves et le personnel enseignant. Permettre la gestion de la lumière naturelle et artificielle.	recommandé	recommandé, obligatoire en cas de remplacement de l'éclairage	obligatoire	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe et ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
A18	MATERNEL (M1-A3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)	LOCAUX PÉDAGOGIQUES	Connectivité filaire	Le bâtiment doit être équipé d'un réseau informatique composé de câbles à minima catégorie 6a de type SFTP ou FTP (sauf impossibilités techniques) avec une longueur de câblage de maximum 90m (disposer d'une marge pour les câbles de réserve). Pour les liaisons entre bâtiment et/ou entre locaux techniques (patch panels), il est recommandé de recourir à une connexion via fibre optique de type multimode A gradient d'indice OM3 50/125 ou à minima, renforcée mécaniquement et répondant aux normes de l'industrie (OM3, courbure, passage de mur, ...). Néanmoins, le câble multimode redondant, comme patch panel, switch, ... supportera la norme PDE et sera compatible avec les équipements de type LAN (à minima WiFi). Le cas échéant, le déploiement d'une couverture sans fil WLAN (à minima WiFi 6) - réseau devra compléter au minimum 2 prises RJ45 pour tous les locaux concernés (1 prise RJ45 sera prévue pour le raccordement d'un éventuel équipement numérique de type TVI, ... → 1 prise RJ45 sera prévue pour le raccordement du PC enseignant).	Connectivité Inclusion	Intégrer les matériels liés à l'équipement informatique structuré via un réseau filaire LAN structuré pour l'ensemble des locaux visés par le projet à l'exception des locaux techniques. Ce réseau filaire devra être composé de câblage répondant aux normes minimum et conforme aux protections contre les champs magnétiques selon les directives européennes EMC EN 55022 ou fibre optique. - assurez-vous que les liaisons entre locaux techniques et locaux administratifs soient sécurisées par les élèves pour les apprentissages (tablette, PC portable, chronomètre, ...) ainsi que l'usage de support de données (clés USB, disque dur externe, ...). N.B. Les locaux administratifs doivent également disposer de connectivité mais ces matériels sont visés ailleurs dans le présent document.	recommandé	obligatoire	obligatoire	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord de principe et ETAPE 4 - Dépot du dossier au stade décompte final
A19	SUPERIEUR PROMOTION SOCIALE ESGAR	LOCAUX PÉDAGOGIQUES	Connectivité filaire	Le bâtiment doit être équipé d'un réseau informatique composé de câbles à minima catégorie 6a de type SFTP ou FTP (sauf impossibilités techniques) avec une longueur de câblage de maximum 90m (disposer d'une marge pour les câbles de réserve). Pour les liaisons entre bâtiment et/ou entre locaux techniques (patch panels), il est recommandé de recourir à une connexion via fibre optique de type multimode A gradient d'indice OM3 50/125 ou à minima, renforcée mécaniquement et répondant aux normes de l'industrie (OM3, courbure, passage de mur, ...). Néanmoins, le câble multimode redondant, comme patch panel, switch, ... supportera la norme PDE et sera compatible avec les équipements de type LAN (à minima WiFi). Le cas échéant, le déploiement d'une couverture sans fil WLAN (à minima WiFi 6) - réseau devra compléter au minimum 2 prises RJ45 pour tous les locaux concernés (1 prise RJ45 sera prévue pour le raccordement d'un éventuel équipement numérique de type TVI, ... → 1 prise RJ45 sera prévue pour le raccordement du PC enseignant).	Connectivité	Intégrer les matériels liés à l'équipement informatique structuré via un réseau filaire LAN structuré pour l'ensemble des locaux visés par le projet à l'exception des locaux techniques. Ce réseau filaire devra être composé de câblage répondant aux normes minimum et conforme aux protections contre les champs magnétiques selon les directives européennes EMC EN 55022 ou fibre optique. - assurez-vous que les liaisons entre locaux techniques et locaux administratifs soient sécurisées par les élèves pour les apprentissages (tablette, VOP, portable, chronomètre, ...) ainsi que l'usage de support de données (clés USB, disque dur externe, ...). N.B. Les locaux administratifs doivent également disposer de connectivité mais ces matériels sont visés ailleurs dans le présent document.	recommandé	obligatoire	obligatoire	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord de principe et ETAPE 4 - Dépot du dossier au stade décompte final

	<p>Prises électriques</p>	<p>8 prises électriques réparties aux 4 directions du local (sauf circulations, sanitaires, vestiaires, rangement et locaux techniques)</p> <p>Tel que visé à la mesure A26, un groupe de minimum 2 prises à hauteur de 1,20m sera installé dans le local. L'installation se fait selon un poste de travail avec assistance numérique.</p>	<p>Connectivité TC</p>	<p>Disposer d'un nombre de prises suffisant pour permettre l'usage de matériel numérique. Ainsi, il est nécessaire de disposer de prises à des endroits stratégiques pour l'alimentation électrique des ordinateurs, des tablettes numériques, des bornes de chargement et des bornes de recharge destinées aux élèves (recharge de tablette, matériel numérique, etc.).</p> <p>Tout matériel numérique doit être adapté pour l'usage de matériel numérique dans les établissements.</p> <p>Outre l'outil numérique, les prises doivent également être prévues en suffisance pour permettre l'usage d'appareils tels que : imprimante, scanner, tablette numérique, etc.</p> <p>Appareils : (radio, lampe chauffante, pastilifère, ...)</p>	<p>recommandé, obligatoire si travaux effectués hors locaux</p>	<p>obligatoire</p>	<p>ETAPE 4 - Dépôt des demandes de liquidation de la subvention et du acompte final</p>
<p>A23</p>	<p>MATERIEL (M1-M3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)</p>	<p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p>	<p>Prises électriques</p>	<p>8 prises électriques par franchis de 100 élèves occupants le local réparties aux 4 directions du local (sauf circulations, sanitaires, vestiaires, rangement et locaux techniques)</p>	<p>recommandé, obligatoire si travaux effectués hors locaux</p>	<p>obligatoire</p>	<p>ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution</p>
<p>A24</p>	<p>SUPERIEUR PROMOTION SOCIALE ESAHR</p>	<p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p>	<p>Connectivité</p>	<p>Disposer d'un nombre de prises suffisant qui pour permettre l'utilisation de matériel numérique. Ainsi, il est nécessaire de disposer de prises à des endroits stratégiques pour l'alimentation électrique des ordinateurs, des tablettes numériques, des bornes de chargement et des bornes de recharge destinées aux élèves (recharge de tablette, matériel numérique, etc.).</p> <p>Tout matériel numérique doit être adapté pour l'usage de matériel numérique dans les établissements.</p> <p>Outre l'outil numérique, les prises doivent également être prévues en suffisance pour permettre l'usage d'appareils tels que : imprimante, scanner, tablette numérique, etc.</p> <p>Appareils : (radio, lampe chauffante, pastilifère, ...)</p>	<p>recommandé, obligatoire si travaux effectués hors locaux</p>	<p>obligatoire</p>	<p>ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution</p>
<p>A25</p>	<p>MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR</p>	<p>LOCAUX ADMINISTRATIFS</p>	<p>Connectivité</p>	<p>Disposer d'un nombre de prises suffisant qui pour permettre l'utilisation de matériel numérique. Ainsi, il est nécessaire de disposer de prises à des endroits stratégiques pour l'alimentation électrique des ordinateurs, des tablettes numériques, des bornes de chargement et des bornes de recharge destinées aux élèves (recharge de tablette, matériel numérique, etc.).</p> <p>Tout matériel numérique doit être adapté pour l'usage de matériel numérique dans les établissements.</p> <p>Outre l'outil numérique, les prises doivent également être prévues en suffisance pour permettre l'usage d'appareils tels que : imprimante, scanner, tablette numérique, etc.</p> <p>Appareils : (radio, lampe chauffante, pastilifère, ...)</p>	<p>recommandé, obligatoire si travaux effectués hors locaux</p>	<p>obligatoire</p>	<p>ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution</p>
<p>A26</p>	<p>MATERIEL (M1-M3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR</p>	<p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p>	<p>Inclusion</p>	<p>Permettre l'usage d'outil spécifique pour les élèves aux besoins spécifiques. Prévoir une prise de noe et une assistance numérique.</p> <p>Permettre l'usage de matériel numérique pour les élèves électrotypes sensibles.</p>	<p>recommandé, obligatoire si travaux effectués hors locaux</p>	<p>obligatoire</p>	<p>ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution</p>
<p>A27</p>	<p>MATERIEL (M1-M3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7)</p>	<p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p>	<p>Inclusion</p>	<p>Eviter de sustituer. Le matériel pédagogique ne doit pas être en permanence à disposition (rangements matériels, optimisation du espace).</p>	<p>recommandé</p>	<p>obligatoire</p>	<p>ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe</p>
<p>A28</p>	<p>MATERIEL (M1-M3)</p>	<p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p>	<p>Protection anti-incendie dogma</p>	<p>Analiser la sécurité des endroits.</p>	<p>recommandé</p>	<p>obligatoire</p>	<p>ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution</p>
<p>A29</p>	<p>MATERIEL (M1-M3) SEC. INF. (S1-S3)</p>	<p>SALLE DES PROFESSEURS</p>	<p>TC</p>	<p>Disposer d'un local disponible et suffisant pour les professeurs en vue de leur permettre de se consacrer à leur tâche. Le matériel pédagogique doit être collaboratif et les difficultés rencontrées par les professeurs doivent être prises en compte dans le développement/renforcement de l'esprit d'équipe.</p>	<p>recommandé</p>	<p>recommandé</p>	<p>ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution</p>
<p>A30</p>	<p>MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR</p>	<p>LOCAUX PEDAGOGIQUES</p>	<p>Inclusion</p>	<p>Un élève en chaise roulante doit pouvoir accéder au local pédagogique. Il est demandé de prévoir un espace pour la chaise roulante. Le placement de ce poste ne doit pas être nécessairement être au 1er ring.</p> <p>Dans un auditoire par exemple, l'étudiant en chaise roulante place au 1er ring n'a pas de visibilité sur l'écran. Il est recommandé de prévoir différentes possibilités de place ainsi qu'un accès par le haut.</p> <p>Dans l'enseignement spécialisé, les besoins sont à déterminer en concertation avec la direction.</p>	<p>recommandé</p>	<p>recommandé</p>	<p>ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution</p>

G7	SEC INF (B1-S3)	ATELIER SPECIFIQUE	Avoir pour la PMTN - voter numérique	Aménagement d'un laboratoire informatique (lab lab) disposant de nombreux postes de travail, de connectiques RJ45 en suffisance, de prises électriques, ...	Connectivité	Disposer d'un local recouvrant le matériel informatique plus spécifique. L'idée est en quelque sorte de disposer d'un lab (moins de postes de travail, prise de son numérique mais également dans le cadre de certains travaux de PMTT).	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-	-
G8	MATERIEL (M1-A3) SEC INF (B1-S3) SEC INF (B1-S3)	ATELIER SPECIFIQUE	Local de rangement pour le matériel de FECA - voter art de la scène en partenariat avec le local hébergant cette activité	Local de rangement	TC	Permettre le rangement du matériel requis pour ces activités qui est relativement important et encombrant	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-	-
G9	PRIMAIRE (P1-F8) SEC INF (B1-S3)	ATELIER SPECIFIQUE	Rangements pour le matériel de FECA - voter art de la scène en partenariat avec le local hébergant ces activités	Local de rangement	TC	Permettre le rangement du matériel requis pour ces activités qui est relativement important	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-	-
G10	MATERIEL (M1-A3) SEC INF (B1-S3)		Local de rangement	Local de rangement	TC	Permettre le rangement du matériel requis pour ces activités qui est relativement important	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-	-
H1	MATERIEL (M1-A3) PRIMAIRE (P1-F8) SEC INF (B1-S3) SEC INF (B1-S3)	EDUCATION PHYSIQUE - PSYCHOMOTRICITE	Aménagements matériels permettant l'usage de la salle de psychomotricité	Miroir, scène mobile, ...	TC	Permettre la dispense des enseignements liés que théâtre, chant, danse, musique ...	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-	-
H2	MATERIEL (M1-A3) PRIMAIRE (P1-F8) SEC INF (B1-S3)	EDUCATION PHYSIQUE - PSYCHOMOTRICITE	Petite zone de garde permettant d'accueillir +/- 20 élèves minimum	Dispositif fixe ou mobile	TC	Permettre la dispense des enseignements liés que théâtre, chant, danse, musique ...	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-	-
H3	MATERIEL (M1-A3) PRIMAIRE (P1-F8) SEC INF (B1-S3)	EDUCATION PHYSIQUE - PSYCHOMOTRICITE	Matérialisation d'un espace de scène	Aménagement architecture permettant de délimiter une zone de scène (scène mobile, scène fixe, revêtement différent, isolé, ...)	TC	Permettre la dispense des enseignements liés que théâtre, chant, danse, musique ...	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-	-
I1	MATERIEL (M1-A3) PRIMAIRE (P1-F8) SEC INF (B1-S3) SUPERIEUR PROMOTION SOCIALE ESARR	SANITAIRES	Couleur WC contrasté	Faire les WC en WC au mur, également conseillé si le WC est blanc, le mur sur lequel se trouve le WC doit être peint en blanc, le WC contrasté dans les sanitaires (lignes et regards métalliques), 2 WC contrastés dans les sanitaires des autres niveaux	Inclusion	Permettre aux élèves avec une déficience visuelle de choisir le WC en WC en WC contrasté.	obligatoire	obligatoire	obligatoire	-	-	-	-
I2	MATERIEL (M1-A3) PRIMAIRE (P1-F8) SEC INF (B1-S3) SUPERIEUR ESARR	SANITAIRES	WC PMR	Minimum 1 WC PMR, se référer à la réglementation en vigueur et notamment à « Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible », du CAWAF « Espace sanitaire »	Inclusion	Permettre aux PMR d'aller au WC en toute autonomie.	obligatoire	obligatoire	obligatoire	-	-	-	-
I3	MATERIEL (M1-A3)	SANITAIRES	Sanitaires portifs à la classe maternelle avec contrôle visuel et tactile	Sanitaires portifs à la classe maternelle avec contrôle visuel et tactile	Inclusion	Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie, personnel enseignant de lever l'enfant en tenant compte de son niveau.	recommandé	obligatoire	obligatoire	-	-	-	-
I4	MATERIEL (M3)	SANITAIRES	Sanitaires adaptés	Sanitaires adaptés	Inclusion	Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-	-

<p>I5</p>	<p>PRIMAIRE (P1-P8)</p>	<p>PRIMAIRE (P1-P8)</p>	<p>SANITAIRES</p>	<p>SANITAIRES</p>	<p>DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ADAPTÉS : Hauteur classe WC enfant : entre 35 et 38 cm (plusieurs hauteurs possibles) (classe à séparation automatique) Hauteur urinoirs : entre 40 et 60 cm (plusieurs hauteurs possibles) (classe à séparation automatique) Hauteur lavabos : +/- 70 cm Hauteur chaises maximales : 110 cm, de séparation. Entre les WC, prévoir des parois de séparation toute hauteur. Devant les WC, prévoir des portes toute hauteur avec verrous déverrouillable via une manivelle (pas à côté). 1 Distributeur de savon automatique pour 2 lavabos, à positionner au-dessus des lavabos (pas à côté). Des équipements à usage unique (r-posable murale) ou lavette à positionner à +/- 80cm du sol. Minimum 1 poubelle murale dans les sanitaires filles. Minimum 1 poubelle murale dans les sanitaires garçons. Un stérilisateur de biberons. Carriage au sol antidérapant (R10). Si classe pour l'enseignement spécialisé de type 4 non applicable, WC PMR.</p>	<p>Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie</p>	<p>obligatoire</p>	<p>-Plan d'architecture reprenant les équipements : -images 3D ou élévations inférieures si elles existent.</p>	<p>ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution</p>
<p>I6</p>	<p>SEC INF (S1-S3) SEC SUP (S4-S7)</p>	<p>SEC INF (S1-S3) SEC SUP (S4-S7)</p>	<p>SANITAIRES</p>	<p>SANITAIRES</p>	<p>DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ADAPTÉS : Hauteur classe WC adulte : entre 45 et 65 cm (plusieurs hauteurs possibles) (classe à séparation automatique) Hauteur urinoirs : entre 45 et 65 cm (plusieurs hauteurs possibles) (classe à séparation automatique) Hauteur lavabos : +/- 70 cm Hauteur chaises maximales : 130 cm Entre les urinoirs, prévoir des parois de séparation, hauteur toute hauteur. Devant les WC, prévoir des portes toute hauteur avec verrous déverrouillable via une manivelle (pas à côté). 1 Distributeur de savon automatique pour 2 lavabos, à positionner au-dessus des lavabos (pas à côté). Essuie-mains à usage unique (r-posable murale) ou lavette à positionner à +/- 110cm du sol. 1 Brosse WC murale dans chaque toilette des sanitaires filles. 1 Brosse WC murale dans chaque toilette. Carriage au sol antidérapant (R10). Si classe pour l'enseignement spécialisé de type 4 non applicable, WC PMR.</p>	<p>Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie et permettre à un enseignant de lever facilement et rapidement un enfant en tenant compte de son intimité.</p>	<p>obligatoire</p>	<p>-Plan d'architecture reprenant les équipements : -images 3D ou élévations inférieures si elles existent.</p>	<p>ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution</p>
<p>I7</p>	<p>MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (S1-S3) SEC SUP (S4-S7)</p>	<p>MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8) SEC INF (S1-S3) SEC SUP (S4-S7)</p>	<p>SANITAIRES</p>	<p>SANITAIRES</p>	<p>DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ADAPTÉS : Hauteur classe WC : entre 40 et 45 cm (plusieurs hauteurs possibles) Hauteur urinoirs : entre 65 et 70 cm (plusieurs hauteurs possibles) (classe à séparation automatique) Hauteur lavabos : +/- 65 cm (plusieurs hauteurs possibles) Entre les urinoirs, prévoir des parois de séparation, hauteur toute hauteur. Devant les WC, prévoir des portes toute hauteur avec verrous déverrouillable via une manivelle (pas à côté). 1 Brosse WC murale dans chaque toilette dans les sanitaires filles. 1 Brosse WC murale dans chaque toilette. Carriage au sol antidérapant (R10). Un temps avant départ autorisé dans le local est à prévoir.</p>	<p>Permettre aux étudiants d'aller au WC adaptés.</p>	<p>obligatoire</p>	<p>-Plan d'architecture reprenant les équipements : -images 3D ou élévations inférieures si elles existent.</p>	<p>ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution</p>
<p>I8</p>	<p>SUPÉRIEUR PRIMAIRE (P1-P8) ESMHR</p>	<p>SUPÉRIEUR PRIMAIRE (P1-P8) ESMHR</p>	<p>SANITAIRES</p>	<p>SANITAIRES</p>	<p>DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ADAPTÉS : Hauteur classe WC : entre 40 et 45 cm (plusieurs hauteurs possibles) Hauteur urinoirs : entre 65 et 70 cm (plusieurs hauteurs possibles) (classe à séparation automatique) Hauteur lavabos : +/- 65 cm (plusieurs hauteurs possibles) Entre les urinoirs, prévoir des parois de séparation, hauteur toute hauteur. Devant les WC, prévoir des portes toute hauteur avec verrous déverrouillable via une manivelle (pas à côté). 1 Brosse WC murale dans chaque toilette dans les sanitaires filles. 1 Brosse WC murale dans chaque toilette. Carriage au sol antidérapant (R10). Un temps avant départ autorisé dans le local est à prévoir.</p>	<p>Permettre aux étudiants d'aller au WC adaptés.</p>	<p>obligatoire</p>	<p>-Plan d'architecture reprenant les équipements : -images 3D ou élévations inférieures si elles existent.</p>	<p>ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution</p>
<p>J1</p>	<p>MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8)</p>	<p>MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8)</p>	<p>CIRCULATION</p>	<p>CIRCULATION</p>	<p>DES COULEURS INTELLECTUELLES relativement larges, min50 de largeur bose de passage (sans mobilier) et habiles (engrenements linéaires, porte-manteaux, niches, casiers, espace de rangement, etc.) Dans la classe (à disposition de l'enseignant) prévoir des matériaux robustes. Conseil pour les écoles de moins de 120 enfants : si les couleurs sont étirées à minimum 2m avec un traitement approprié. Ils peuvent devenir le prolongement de la circulation. Si le couloir habillé comprend les vestiaires, il faut suivre les prescriptions 'CIRCULATION-VESTIAIRE'.</p>	<p>Favoriser la création de lieux propices au déploiement de la différenciation pédagogique en permettant à un enseignant de surveiller un groupe en dehors de la classe tout en conservant une proximité avec la classe.</p>	<p>recommandé</p>	<p>1 des 4 mesures C3, C4, C5, J1 ou D1, D2, J1, G6 est obligatoire</p>	<p>ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet</p>
<p>J2</p>	<p>MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8)</p>	<p>MATERNEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P8)</p>	<p>CIRCULATION</p>	<p>CIRCULATION</p>	<p>DES COULEURS INTELLECTUELLES relativement larges, min50 de largeur bose de passage (sans mobilier) et habiles (engrenements linéaires, porte-manteaux, niches, casiers, espace de rangement, etc.) Dans la classe (à disposition de l'enseignant) prévoir des matériaux robustes. Conseil pour les écoles de moins de 120 enfants : si les couleurs sont étirées à minimum 2m avec un traitement approprié. Ils peuvent devenir le prolongement de la circulation. Si le couloir habillé comprend les vestiaires, il faut suivre les prescriptions 'CIRCULATION-VESTIAIRE'.</p>	<p>Permettre la gestion de la transition entre les espaces, de minimiser l'incommodité et donc une sécurisation de l'espace pour les enfants et la gestion de l'espace avant d'y entrer. Augmenter l'attention des enfants en limitant les changements brusques et radicaux.</p>	<p>recommandé</p>	<p>obligatoire</p>	<p>ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution</p>

J3	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3)	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3)	CIRCULATION - VESTIAIRE	Zone vestiaire adaptée en dehors des classes	Présence d'une zone vestiaire composée d'un crochet et d'un casier inférieur et/ou un supérieur (voies les deux) par élève. Le crochet doit être contrasté par rapport au support. Les casiers doivent avoir une hauteur de 100 cm. Les crochets sont espacés de 20 cm. Les casiers doivent avoir une largeur de 25 cm pour 20 élèves. Pas de crochets sur 2 niveaux. Les casiers doivent pouvoir contenir les cartables, professeur minimum pour un élève en chaise roulante par classe (sans casier inférieur) hauteur du crochet comprise entre 80 et 110cm, profondeur maximale 60cm, dispositif de rangement des cartables compris entre 80 et 110cm. La surface minimale peut être définie comme suit : entre 0,4m ² et 0,5m ² /élève. Si les vestiaires se situent dans un couloir, la largeur minimum de ce dernier sera donc d'1m80.	Inclusion	Avoir une zone vestiaire adaptée.	recommandé	recommandé, obligatoire si la zone vestiaire estolue couloir est comprise dans la zone de circulation supérieure ou égale à 1,80m.	obligatoire	- images 3D ou élévations inférieures si elles existent. Plan architecture avec la représentation du crochet. CSC	ETAPE 2 - Dqopt du dossier au stade projet - Accord de principe sur l'ensemble des points mentionnés sur l'ETAPE 3 - Dqopt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
J4	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3)	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3)	CIRCULATION - VESTIAIRE	Zone vestiaire adaptée en dehors des classes	Présence d'une zone vestiaire composée d'un crochet et d'un casier inférieur et/ou un supérieur (voies les deux) par élève. Le crochet doit être contrasté par rapport au support. Les casiers doivent avoir une hauteur de 100 cm. Les crochets sont espacés de 20 cm. Les casiers doivent avoir une largeur de 25 cm pour 24 élèves. Pas de crochets sur 2 niveaux. Les casiers doivent pouvoir contenir les cartables, professeur minimum pour un élève en chaise roulante par classe (sans casier inférieur) hauteur du crochet comprise entre 80 et 110cm, profondeur maximale 60cm, dispositif de rangement des cartables compris entre 80 et 110cm. La surface minimale peut être définie comme suit : entre 0,4m ² et 0,5m ² /élève. Si les vestiaires se situent dans un couloir, la largeur minimum de ce dernier sera donc d'1m80.	Inclusion	Avoir une zone vestiaire adaptée.	recommandé	recommandé, obligatoire si la zone vestiaire estolue couloir est comprise dans la zone de circulation supérieure ou égale à 1,80m.	obligatoire	- images 3D ou élévations inférieures si elles existent. Plan architecture avec la représentation du crochet. CSC	ETAPE 2 - Dqopt du dossier au stade projet - Accord de principe sur l'ensemble des points mentionnés sur l'ETAPE 3 - Dqopt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
J5	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	CIRCULATION - VESTIAIRE DE LA CLASSE INCLUSE	Zone vestiaire adaptée en dehors des classes	Présence d'une zone vestiaire composée d'un crochet et d'un casier inférieur et/ou un supérieur (voies les deux) par élève. Le crochet doit être contrasté par rapport au support. Il y a plusieurs hauteurs pour les crochets à prévoir (à adapter en fonction des besoins) : +/- 80 à 100 cm, +/- 100 à 120 cm et +/- 120 à 140 cm. Les crochets sont espacés de 20 cm. Les casiers doivent avoir une largeur de 25 cm pour 20 élèves. Pas de crochets sur 2 niveaux. Les casiers doivent pouvoir contenir les cartables, professeur minimum pour un élève en chaise roulante par classe (sans casier inférieur) hauteur du crochet comprise entre 80 et 110cm, profondeur maximale 60cm, dispositif de rangement des cartables compris entre 80 et 110cm. La surface minimale peut être définie comme suit : entre 0,4m ² et 0,5m ² /élève. Si les vestiaires se situent dans un couloir, la largeur minimum de ce dernier sera donc d'1m80.	Inclusion	Avoir une zone vestiaire adaptée.	recommandé	recommandé, obligatoire si la zone vestiaire estolue couloir est comprise dans la zone de circulation supérieure ou égale à 1,80m.	obligatoire	- images 3D ou élévations inférieures si elles existent. Plan architecture avec la représentation du crochet. CSC	ETAPE 2 - Dqopt du dossier au stade projet - Accord de principe sur l'ensemble des points mentionnés sur l'ETAPE 3 - Dqopt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
J6	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	VESTIAIRE	Zone vestiaire adaptée dans la classe et/ou casier individuel verrouillable mis à disposition	Crochets espacés de +/- 25cm dans la classe. Il faut au minimum 1 crochet pour un élève en chaise roulante par classe (hauteur du crochet comprise entre 80 et 110cm). Les casiers doivent avoir une hauteur de 100 cm. Les crochets sont espacés de 20 cm. Les casiers doivent avoir une largeur de 25 cm pour 20 élèves. Pas de crochets sur 2 niveaux. Les casiers doivent pouvoir contenir les cartables, professeur minimum pour un élève en chaise roulante par classe (sans casier inférieur) hauteur du crochet comprise entre 80 et 110cm, profondeur maximale 60cm, dispositif de rangement des cartables compris entre 80 et 110cm. La surface minimale peut être définie comme suit : entre 0,4m ² et 0,5m ² /élève. Si les vestiaires se situent dans un couloir, la largeur minimum de ce dernier sera donc d'1m80.	Inclusion	Permettre à tous les élèves de disposer d'un espace pour y mettre son manteau (ou ses affaires personnelles (aménagement de la charge à porter) en sécurité.	recommandé	recommandé	-	-	
J7	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	CIRCULATION - ESCALIERS	Escaliers - Hauteur des marches adaptée	Hauteur des marches pour les maternelles : 12 cm max Hauteur des marches pour les primaires : 15 cm max ESAHR : +/- 18 cm max Si un même escalier est emprunté par plusieurs niveaux d'enseignement, le choix de la hauteur des marches de tous les niveaux doit être le même.	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous les élèves.	recommandé, obligatoire si un nouvel escalier est prévu dans les travaux	obligatoire	- coupe dans l'escalier si elle existe Plan architecture avec la représentation des nouveaux travaux CSC	ETAPE 3 - Dqopt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution	
J8	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	CIRCULATION - ESCALIERS	Escaliers - Double main courante lisse et continue	Double main courante obligatoire, tige main courante recommandée si nécessaire. Hauteur des mains courantes pour les primaires : +/- 70cm ESAHR : +/- 60cm Si un même escalier est emprunté par plusieurs niveaux d'enseignement, le choix de la hauteur des mains courantes se fera en concordance avec la direction.	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous les élèves. Taille maternelle : +/- 52 à 125cm Taille primaire : +/- 125 à 175cm Taille adults : +/- 140 à 205cm	recommandé	recommandé, obligatoire si un nouvel escalier est prévu dans les travaux	obligatoire	- CSC	ETAPE 3 - Dqopt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
J9	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3) SEC. SUP. (S4-S7) PROMOTION SOCIALE ESAHR	CIRCULATION - ESCALIERS	Signalétique de l'escalier	Bande d'arrêt à la verticale d'une largeur de 60cm en haut et en bas de chaque escalier à 60cm de la première marche. Contraste et nez de marche de couleur contrasté notamment sur la première et dernière marches.	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle d'identifier l'escalier. Augmenter l'engagement actif des personnes en leur demandant l'attention de se déplacer en toute sécurité.	recommandé	recommandé, obligatoire si un nouvel escalier est prévu dans les travaux	obligatoire	- CSC	ETAPE 3 - Dqopt du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
K1	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3)	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3)	ESPACES EXTERIEURS	Création de zone potager et/ou espace de détente de 1,1 m ² /élèves des années P3, P5, S3	Mises en place de bas potager .	TC	Disposer d'un espace extérieur suffisant au regard du nombre d'élèves pour permettre la mise en place des apprentissages des techniques de culture. Cet espace doit permettre aux élèves de participer à l'élaboration et d'étudier l'évolution de ces dernières au fil des saisons. Les aménagements doivent permettre des rotations des cultures et ne pas se limiter à la plantation d'un hercier dans un bocal.	1 des 4 mesures est obligatoire (aménagement important sur les abords (> à 50% du montant des abords selon la norme financière)	1 des 4 mesures est obligatoire (aménagement important sur les abords (> à 50% du montant des abords (> à 50% du montant des abords selon la norme financière)	1 des 4 mesures est obligatoire (aménagement important sur les abords (> à 50% du montant des abords (> à 50% du montant des abords selon la norme financière)	explication de ce que est prévu en matière de planification visuelle à l'article 5, alinéa 2, 1 ^o de l'arrêté royal relatif aux aménagements des abords	ETAPE 2 - Dqopt du dossier au stade marche attribue - Accord de principe sur projet
K2	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3)	MATERIEL (M1-M3) PRIMAIRE (P1-P3) SEC. INF. (S1-S3)	ESPACES EXTERIEURS	Aménagement de certs potager .	Aménagement de certs potager .	TC	Disposer d'un espace extérieur suffisant au regard du nombre d'élèves pour permettre la mise en place des apprentissages des techniques de culture. Cet espace doit permettre aux élèves de participer à l'élaboration et d'étudier l'évolution de ces dernières au fil des saisons. Les aménagements doivent permettre des rotations des cultures et ne pas se limiter à la plantation d'un hercier dans un bocal.	1 des 4 mesures est obligatoire (aménagement important sur les abords (> à 50% du montant des abords (> à 50% du montant des abords selon la norme financière)	1 des 4 mesures est obligatoire (aménagement important sur les abords (> à 50% du montant des abords (> à 50% du montant des abords selon la norme financière)	1 des 4 mesures est obligatoire (aménagement important sur les abords (> à 50% du montant des abords (> à 50% du montant des abords selon la norme financière)	explication de ce que est prévu en matière de planification visuelle à l'article 5, alinéa 2, 1 ^o de l'arrêté royal relatif aux aménagements des abords	ETAPE 2 - Dqopt du dossier au stade marche attribue - Accord de principe sur projet

L3	INTERNAT HOME	ESPACE COMMUN (salle d'étude, salle de jeu, salle à manger,...)	Presses électriques	Prises électriques	Prises électriques répétées aux 4 directions du local.	Connectivité	Disposer d'un nombre de prises suffisant pour l'accomplissement des recommandations.	recommandé, obligatoire si travaux d'électrification hors menuiserie	recommandé, obligatoire si travaux d'électrification hors menuiserie	obligatoire	-	obligatoire	-	ETABE 4 - Degré des demandes de liquidation de la subvention et du acompte final		
L4	INTERNAT HOME	CIRCULATIONS INTERIEURES ET EXTERIEURES	Echange de nuit	Echange de nuit	Prévoir rentrée des espaces de circulation à la hauteur des pieds et poignets.	Inclusion	Eviter les entrées de poussière, les courants d'air, les chocs, les vibrations.	recommandé	recommandé	recommandé	-	recommandé	-	ETABE 3 - Degré du dossier au stade marche attribue-Accord ferme sur attribution		
L5	INTERNAT HOME	BATIMENT	Respect de la norme acoustique NBN S 01-400-2 (2012) : Isolation acoustique	Respect de la norme acoustique NBN S 01-400-2 (2012) : Isolation acoustique	Pour réduire les nuisances sonores installer des piéges à sons (panneaux absorbants de bruit), sur les plafonds, pour atténuer le bruit, plinthes absorbantes, traitement acoustique des murs, protection des pieds du sol.	Inclusion	Disposer d'une acoustique correcte (matériaux, traitement collectif), en particulier aux entrées de portes, fenêtres, etc.	obligatoire	obligatoire	obligatoire	-	obligatoire	-	ETABE 3 - Degré du dossier au stade marche attribue-Accord ferme sur attribution		
L6	INTERNAT HOME	BATIMENT	Respect de la norme acoustique NBN S 01-400-2 (2012) : Isolation acoustique	Respect de la norme acoustique NBN S 01-400-2 (2012) : Isolation acoustique	Isolation des plafonds, des murs, du sol double vitrage, équerer le groupe de plinthes, traiter les murs, plafonds, portes au ventilation, ...	Inclusion	Eviter les nuisances entre les locaux, entre les pièces de nuit (dormir) et de jour.	recommandé	recommandé	obligatoire	-	obligatoire	-	ETABE 3 - Degré du dossier au stade marche attribue-Accord ferme sur attribution		
L7	INTERNAT HOME	BATIMENT	Programmes et signalétique	Programmes et signalétique	Respect du tableau des contrastes pour la signalétique. Prévoir une signalétique adéquate aux besoins de l'utilisateur. Contrastes (couleurs, formes, textures, etc.) Nominative (identifier l'étage des espaces sur les portes), Orientation (aider à l'orientation), Indicateurs (aider à l'orientation). Une signalétique guide qui permet d'accompagner l'éleveur d'un point à un autre, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Une signalétique continue ou tracers de paliers d'anneaux (aider à l'orientation), Indicateurs (aider à l'orientation), Contrastes (aider à l'orientation). Elle permet d'obtenir par des expériences tactiles par exemple de savoir en chemin différencier les portes en relief selon la réglementation applicable (nom et les numéros des portes). Indicateurs (aider à l'orientation) doivent également être adaptés (à partir de 8 ans mais peut être utile pour les adultes en situation de handicap) et doivent être adaptés à la lecture (NLU ou Braille) (consulter le secteur).	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle de se repérer et de se repérer en toute autonomie.	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle de se repérer et de se repérer en toute autonomie.	recommandé	recommandé	obligatoire	-	obligatoire	-	ETABE 3 - Degré du dossier au stade marche attribue-Accord ferme sur attribution
L8	INTERNAT HOME	BATIMENT	Communication	Communication	Les systèmes sonores d'alarme sont doubles de signaux lumineux . Prioriser les ententes ou on peut se retrouver seul. Il est recommandé pour les systèmes sonores d'être adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Il faut anticiper une panne coupe-tout. Il faut réfléchir au compartimentage des locaux secondaires. Il est obligatoire de passer des réflecteurs magnétiques . (L'absence d'une double-porte d'évacuation,	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle de se repérer et de se repérer en toute autonomie.	recommandé	recommandé	obligatoire	-	obligatoire	-	ETABE 3 - Degré du dossier au stade marche attribue-Accord ferme sur attribution		
L9	INTERNAT HOME	BATIMENT	Evacuation	Evacuation	Les systèmes sonores d'alarme sont doubles de signaux lumineux . Prioriser les ententes ou on peut se retrouver seul. Il est recommandé pour les systèmes sonores d'être adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Il faut anticiper une panne coupe-tout. Il faut réfléchir au compartimentage des locaux secondaires. Il est obligatoire de passer des réflecteurs magnétiques . (L'absence d'une double-porte d'évacuation,	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle de se repérer et de se repérer en toute autonomie.	recommandé	recommandé	obligatoire	-	obligatoire	-	ETABE 3 - Degré du dossier au stade marche attribue-Accord ferme sur attribution		
L10	INTERNAT HOME	BATIMENT	Evacuation - compartimentage	Evacuation - compartimentage	Les systèmes sonores d'alarme sont doubles de signaux lumineux . Prioriser les ententes ou on peut se retrouver seul. Il est recommandé pour les systèmes sonores d'être adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Il faut anticiper une panne coupe-tout. Il faut réfléchir au compartimentage des locaux secondaires. Il est obligatoire de passer des réflecteurs magnétiques . (L'absence d'une double-porte d'évacuation,	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle de se repérer et de se repérer en toute autonomie.	recommandé	recommandé	obligatoire	-	obligatoire	-	ETABE 3 - Degré du dossier au stade marche attribue-Accord ferme sur attribution		

L11	INTERNAT HOME	BATIMENT	Psychisme architecturale entrée	<p>Nous vous conseillons de concevoir la psychisme architecturale en fonction des activités qui y seront faites et en gardant à l'esprit les sensations de passe-temps ou d'attente. Le rose et le violet ont des effets stimulants et énergisants. Le bleu, le vert et le bleu indigent calme, rafraîchissent et ont un effet rafraîchissant et apaisant. Les couleurs chaudes (rouge, orange, jaune, etc.) favorisent la stimulation, l'activité et l'énergie. Les couleurs froides (bleu, vert, etc.) favorisent la détente, le calme et la relaxation. Une couleur peut dominer dans une pièce mais il est nécessaire d'équilibrer les couleurs avec d'autres couleurs complémentaires plus ou moins vives.</p> <p>Il faut la couleur pour équilibrer un lieu, s'il y a trop de portes, de fenêtres ou de formes irrégulières dans un même espace, il est préférable d'utiliser les esquisses et éviter que l'œil ne se fixe sur un point.</p> <p>Prévoir au minimum 1 local capable d'accueillir la totalité des résidents. Ce local peut-être multifonctionnel.</p>	Inclusion	<p>Permettre à tous les enfants (y compris ceux qui ne peuvent pas lire) de visualiser de se repérer, de se déplacer et d'explorer.</p>	<p>obligation pour les espaces ou des travaux de peinture sont prévus.</p>	obligatoire	<p>- images 3D si elles existent + mention de terme ou gamme de couleurs dans le CSC - clause techniques</p>	- vérification dans le CSC (peinture) + images 3D	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution
L12	INTERNAT HOME	BATIMENT	Salle commune	<p>Un local multifonctionnel pour les besoins individuels afin d'offrir un espace de détente, de repos, de psychologie, méditation, ergonomie, thérapeutique, récréation, social... indépendants.</p>	Inclusion	Permettre l'organisation de réunions (Saint-Nicolas, Noël...)	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification sur plan	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L13	INTERNAT HOME	LOCAL MULTIFONCTIONNEL	Un local multifonctionnel	<p>Dans le local infirmier (local infirmier) il y a un espace de soins adaptés à l'âge des résidents. Le local doit être sécurisé avec une clé ou un code. Le local doit être accessible par un ascenseur. Le local doit être équipé d'un bureau avec 3 chaises, une table d'examen, une grande armoire à pharmacie, un réfrigérateur et une armoire à pharmacie. Le local doit être équipé d'une douche PMR ou être au sein d'une salle de soins.</p>	Inclusion	Permettre aux résidents de se laver dans un local adapté à leur âge et à leurs besoins (hypertension, diabète, allergies, etc.).	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification sur plan	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L14	INTERNAT HOME	LOCAL DE SON	TS son apparent (mur et sol)	<p>Les portes intérieures et extérieures doivent être sécurisées avec une clé ou un code. Les portes doivent être adaptées à un usage fréquent et être sécurisées avec des serrures sécurisées. Les portes doivent être sécurisées avec des serrures sécurisées.</p>	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion de l'énergie et de minimiser les consommations d'énergie.	recommandé, hors locaux techniques	recommandé	- plan d'architecture	- vérification dans le CSC (fourneaux - mobilier fixe et TS)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L15	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Mesures extérieures et intérieures	<p>Prévoir des points d'eau potable et des points d'eau chaude. Les points d'eau doivent être sécurisés avec des serrures sécurisées. Les points d'eau doivent être sécurisés avec des serrures sécurisées.</p>	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion de l'énergie et de minimiser les consommations d'énergie.	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification dans le CSC (fourneaux - mobilier fixe et TS)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L16	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Point d'eau potable - à partir de manière uniforme sur l'ensemble du site	<p>Un espace riche en stimulation (7 sens) pour les résidents. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées.</p>	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion de l'énergie et de minimiser les consommations d'énergie.	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification dans le CSC (fourneaux - mobilier fixe et TS)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L17	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Espace de stimulation sensorielle	<p>Un espace riche en stimulation (7 sens) pour les résidents. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées.</p>	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion de l'énergie et de minimiser les consommations d'énergie.	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification dans le CSC (fourneaux - mobilier fixe et TS)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L18	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Clarification des espaces	<p>Un espace riche en stimulation (7 sens) pour les résidents. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées.</p>	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion de l'énergie et de minimiser les consommations d'énergie.	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification dans le CSC (fourneaux - mobilier fixe et TS)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L19	INTERNAT HOME	BATIMENT	Typologie inclusive	<p>Un espace riche en stimulation (7 sens) pour les résidents. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées.</p>	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion de l'énergie et de minimiser les consommations d'énergie.	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification dans le CSC (fourneaux - mobilier fixe et TS)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L20	INTERNAT HOME	BATIMENT	Typologie inclusive	<p>Un espace riche en stimulation (7 sens) pour les résidents. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées.</p>	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion de l'énergie et de minimiser les consommations d'énergie.	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification dans le CSC (fourneaux - mobilier fixe et TS)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
L21	INTERNAT HOME	BATIMENT	Typologie inclusive	<p>Un espace riche en stimulation (7 sens) pour les résidents. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées. L'espace doit être sécurisé avec des serrures sécurisées.</p>	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion de l'énergie et de minimiser les consommations d'énergie.	recommandé	recommandé	- plan d'architecture	- vérification dans le CSC (fourneaux - mobilier fixe et TS)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe

L33	INTERNAT HOME	BUANDERIE	Local buanderies de minimum 5m ² avec 1 lavabo et/ou vidoir mural.	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir l'arrivée d'eau, l'évacuation et la prise pour minimum 1 machine à laver.	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre l'entretien du linge pour la gestion quotidienne.	recommandé	recommandé	obligatoire	Plan d'architecture	vérification sur plan	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe au projet													
L34	INTERNAT HOME	LIEUX COLLECTIFS	Espace de mise en retard par rapport au groupe	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre aux personnes âgées et handicapées de se déplacer.	recommandé	recommandé	recommandé		-														
L35	INTERNAT HOME	SANITAIRES	WC contrastés	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre aux personnes âgées et handicapées de se déplacer.	recommandé	recommandé	obligatoire	CSC	-vérification dans le CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord													
L36	INTERNAT HOME	SANITAIRES	WC PMR	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre aux PMR d'entrer au WC en toute autonomie.	recommandé	recommandé	obligatoire	Plan d'architecture reprenant les équipements	-vérification sur plan + CSC	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe au projet													
L37	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Sanitaires adaptés - à usage de manière uniforme sur l'ensemble du site	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre aux personnes âgées et handicapées de se déplacer.	recommandé	recommandé	obligatoire	Plan d'architecture reprenant les équipements	-vérification dans le CSC + images 3D ou vidéos	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe au projet													
L38	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Salle de douche partagée	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre aux personnes âgées et handicapées de se déplacer.	recommandé	recommandé	obligatoire	Plan d'architecture	-vérification sur plan	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe au projet													
L39	INTERNAT HOME	SANITAIRES	Salle de douche PMR	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre aux personnes PMR de se laver en toute autonomie.	obligatoire	obligatoire	obligatoire	Plan d'architecture	-vérification sur plan	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe au projet													
L40	INTERNAT HOME	BATIMENT	Confort thermique	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre aux personnes âgées et handicapées de se déplacer.	recommandé	recommandé	obligatoire	Plan d'architecture	-vérification sur plan + CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord													
L41	INTERNAT HOME	CABINE HAUTE TENSION	Cabine haute tension avec renforteur automatique	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Permettre aux personnes âgées et handicapées de se déplacer.	recommandé	recommandé	recommandé		-														
L42	INTERNAT HOME	CIRCULATION ESCALIERS	Escaliers - Hauteur des marches adaptée	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous les résidents.	recommandé	recommandé	obligatoire	Plan d'architecture	-vérification dans le CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord													
L43	INTERNAT HOME	CIRCULATION ESCALIERS	Escaliers - Double main courante	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Avoir des escaliers avec double main courante.	recommandé	recommandé	obligatoire	Plan d'architecture	-vérification dans le CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord													
L44	INTERNAT HOME	CIRCULATION ESCALIERS	Signalisation de l'escalier	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Avoir des escaliers avec signalisation adaptée.	recommandé	recommandé	obligatoire	Plan d'architecture	-vérification dans le CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord													
L45	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Aménagements extérieurs diversifiés	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Avoir des espaces extérieurs adaptés aux personnes âgées et handicapées.	recommandé	recommandé	recommandé		-														
L46	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Places à l'extérieur	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Inclusion	Prévoir des lieux de retrait à proximité immédiate (cantine, bureau, vestiaire, etc.)	Avoir des places adaptées aux personnes âgées et handicapées.	recommandé	recommandé	recommandé		-														

Volet 3 - Interactif, Home d'accueil spécialisé

Caractéristique des locaux - A MINIMA

N° mesure	Destination	Local	Caractéristique principale	Exemples de moyens pour y parvenir	Conditions d'obligabilité	Objet à atteindre	Rénovation légère	Rénovation lourde	Reconstruction / Extension	Justificatif (à fournir par PO)	Vérification (pour l'agent GGBS)	Etape de la justification
M1	INTERNAT HOME	ESPACE COMMUN (salle d'étude, salle de jeu, salle à manger,...)	Connectivité filaire	<p>Le câblage doit être la solution la plus performante pour composer un réseau fonctionnel de type SFTP ou FTP (sans limite de longueur de câble de maximum 90m) (disposer d'une marge pour les câbles de perte conforme à la norme ISO 11801-1).</p> <p>Le câblage doit être réalisé entre panneaux réparateurs (patch panels), il est recommandé de recourir à des panneaux réparateurs de type 50/125 µm à minima, renforcés, compatibles d'environnement (eau, congélation, passage de mur,...) et si possible à double isolation pour éviter les problèmes de compatibilité communs ou au temps d'attente des intervenants.</p>	Connectivité	<p>Intégrer les équipements liés à l'équipement informatique dans une structure pour les activités communes pour les chantiers.</p> <p>Ce réseau filaire doit être composé de câbles répondant à des spécifications strictes, de type informatique.</p> <p>Intégrer les équipements liés à l'équipement informatique dans une structure ainsi que les câbles sans fil répondant à un minimum au standard EN50173-3-10 (enambalage des locaux visés par le projet) et qui doivent être compatibles avec les équipements existants.</p> <p>- se composer de câbles répondant à des spécifications strictes, de type informatique et électrique et minimum et maximum 50/125 µm à minima, renforcés compatibles d'environnement (eau, congélation, passage de mur,...) et si possible à double isolation pour éviter les problèmes de compatibilité communs ou au temps d'attente des intervenants.</p>	obligatoire	obligatoire	obligatoire	<p>Le plan TS - Electricité représentant le schéma de câblage et des prises électriques doit être vérifié dans le cadre de la mise-en-œuvre (à minima BA) et dans le cadre de la fibre optique (à minima BA) et de son seul tenant et ne comporte aucune autre épaisseur que celles des câbles destinés pour rester les extrémités.</p> <p>- Le plan de balisage de l'installation doit être vérifié.</p> <p>- une attestation de bonne exécution, signée par le bureau de vérification doit être présentée en position des prises électriques.</p>	<p>ETAPE 3 - Déjà du dossier au stade marché attribué. Accord ferme sur attribution</p>	
M2	INTERNAT HOME	ESPACE COMMUN (salle d'étude, salle de jeu, salle à manger,...)	Prises électriques	<p>8 prises électriques réparties aux 4 directions du local</p>	Connectivité	Disposer d'un nombre de prise minimum de 8 prises électriques hors inclusion	recommandé, obligatoire si travaux d'électrification hors inclusion	obligatoire	obligatoire	<p>Le rapport TS - Electricité représentant le schéma de câblage dans le cadre de la mise-en-œuvre (à minima BA) et dans le cadre de la fibre optique (à minima BA) et de son seul tenant et ne comporte aucune autre épaisseur que celles des câbles destinés pour rester les extrémités.</p> <p>- Le plan de balisage de l'installation doit être vérifié.</p> <p>- une attestation de bonne exécution, signée par le bureau de vérification doit être présentée en position des prises électriques.</p>	<p>ETAPE 3 - Déjà du dossier au stade marché attribué. Accord ferme sur attribution</p>	
M3	INTERNAT HOME	ESPACE COMMUN (salle d'étude, salle de jeu, salle à manger,...)	Prises électriques	<p>8 prises électriques réparties aux 4 directions du local</p>	Connectivité	Disposer d'un nombre de prise minimum de 8 prises électriques hors inclusion	recommandé, obligatoire si travaux d'électrification hors inclusion	obligatoire	obligatoire	<p>Le rapport TS - Electricité représentant le schéma de câblage dans le cadre de la mise-en-œuvre (à minima BA) et dans le cadre de la fibre optique (à minima BA) et de son seul tenant et ne comporte aucune autre épaisseur que celles des câbles destinés pour rester les extrémités.</p> <p>- Le plan de balisage de l'installation doit être vérifié.</p> <p>- une attestation de bonne exécution, signée par le bureau de vérification doit être présentée en position des prises électriques.</p>	<p>ETAPE 3 - Déjà du dossier au stade marché attribué. Accord ferme sur attribution</p>	
M4	INTERNAT HOME	CIRCULATIONS INTERIEURES ET EXTERIEURES	Eclairage de nuit	<p>Prévoir l'éclairage des espaces de circulation à l'intérieur et à l'extérieur et commandé via un détecteur de présence.</p>	Inclusion	Eviter l'impact des nuisances sonores et lumineuses	recommandé	recommandé	recommandé	<p>Le rapport TS - Electricité représentant le schéma de câblage dans le cadre de la mise-en-œuvre (à minima BA) et dans le cadre de la fibre optique (à minima BA) et de son seul tenant et ne comporte aucune autre épaisseur que celles des câbles destinés pour rester les extrémités.</p> <p>- Le plan de balisage de l'installation doit être vérifié.</p> <p>- une attestation de bonne exécution, signée par le bureau de vérification doit être présentée en position des prises électriques.</p>	<p>ETAPE 3 - Déjà du dossier au stade marché attribué. Accord ferme sur attribution</p>	
M5	INTERNAT HOME	BATIMENT	Prises électriques	<p>8 prises électriques réparties aux 4 directions du local</p>	Inclusion	Eviter l'impact des nuisances sonores et lumineuses	recommandé	recommandé	recommandé	<p>Le rapport TS - Electricité représentant le schéma de câblage dans le cadre de la mise-en-œuvre (à minima BA) et dans le cadre de la fibre optique (à minima BA) et de son seul tenant et ne comporte aucune autre épaisseur que celles des câbles destinés pour rester les extrémités.</p> <p>- Le plan de balisage de l'installation doit être vérifié.</p> <p>- une attestation de bonne exécution, signée par le bureau de vérification doit être présentée en position des prises électriques.</p>	<p>ETAPE 3 - Déjà du dossier au stade marché attribué. Accord ferme sur attribution</p>	
M6	INTERNAT HOME	BATIMENT	Prises électriques	<p>8 prises électriques réparties aux 4 directions du local</p>	Inclusion	Eviter l'impact des nuisances sonores et lumineuses	recommandé	recommandé	recommandé	<p>Le rapport TS - Electricité représentant le schéma de câblage dans le cadre de la mise-en-œuvre (à minima BA) et dans le cadre de la fibre optique (à minima BA) et de son seul tenant et ne comporte aucune autre épaisseur que celles des câbles destinés pour rester les extrémités.</p> <p>- Le plan de balisage de l'installation doit être vérifié.</p> <p>- une attestation de bonne exécution, signée par le bureau de vérification doit être présentée en position des prises électriques.</p>	<p>ETAPE 3 - Déjà du dossier au stade marché attribué. Accord ferme sur attribution</p>	
M7	INTERNAT HOME	BATIMENT	Prises électriques	<p>8 prises électriques réparties aux 4 directions du local</p>	Inclusion	Eviter l'impact des nuisances sonores et lumineuses	recommandé	recommandé	recommandé	<p>Le rapport TS - Electricité représentant le schéma de câblage dans le cadre de la mise-en-œuvre (à minima BA) et dans le cadre de la fibre optique (à minima BA) et de son seul tenant et ne comporte aucune autre épaisseur que celles des câbles destinés pour rester les extrémités.</p> <p>- Le plan de balisage de l'installation doit être vérifié.</p> <p>- une attestation de bonne exécution, signée par le bureau de vérification doit être présentée en position des prises électriques.</p>	<p>ETAPE 3 - Déjà du dossier au stade marché attribué. Accord ferme sur attribution</p>	

M8	INTERNAT HOME	BATIMENT	Communication	Prevoir une communication en braille adaptée (nom et les numéros de téléphone) pour les personnes malvoyantes. L'apprend généralement à partir de 5 ans mais peut être utile pour les adultes en fauteuil roulant. Voir RRU ou GRU (consulter le secteur).	Inclusion	Permettre aux parents d'être informés de la présence d'un enfant malvoyant dans le bâtiment.	recommandé, obligatoire si un changement de la communication est prévue dans les travaux	recommandé, obligatoire si un changement de la communication est prévue dans les travaux	obligatoire	CSC	- vérification dans le CSC (signifique)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
M9	INTERNAT HOME	BATIMENT	Evaluation	Les systèmes sonores d'alarme sont obligés de signaler un incendie. Choisir un système sonore recommandé pour les systèmes sonores d'alarme. Les systèmes sonores doivent être adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.	Inclusion	Personnes avec déficience visuelle	recommandé, obligatoire si des travaux de mise en conformité incendie sont prévus	obligatoire	obligatoire	CSC	- vérification dans le CSC (évalué)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
M10	INTERNAT HOME	BATIMENT	Evaluation - compatibilité	Les jeunes enfants ne savent pas manipuler une pelle coupe-feu. Il faut privilégier les produits adaptés à leur utilisation. Il est obligatoire de planer des insonorisation. A voir avec l'architecte.	Inclusion	Permettre aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite d'utiliser les services	recommandé	obligatoire	obligatoire	CSC et/ou bordereau/des menuiseries	- vérification dans le CSC (menuiseries) dans le bordereau	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
M11	INTERNAT HOME	BATIMENT	Polychromie architecturale adéquate	Nous vous conseillons de concevoir la polychromie architecturale en fonction des besoins des personnes âgées. Les couleurs agissent sur les humeurs et engendrent des sensations de puissance ou de faiblesse. Les couleurs froides (bleu, vert, gris) ont des effets relaxants. Les couleurs chaudes (rouge, orange, jaune) ont des effets stimulants. Choisir des couleurs qui favorisent la concentration ou qui favorisent la détente. Les couleurs chaudes favorisent la stimulation, l'activité et l'enthousiasme. Les couleurs froides favorisent la détente, le calme et la relaxation. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation.	Inclusion	Permettre à tous les enfants d'être informés de la présence d'un enfant malvoyant dans le bâtiment.	obligatoire pour les espaces où des travaux de peinture sont prévus	obligatoire	obligatoire	- images 3D si elles existent + mention de la couleur de peinture + mention de la couleur de peinture technique	- vérification dans le CSC (peinture) + images 3D	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
M12	INTERNAT HOME	BATIMENT	Salles communes	Prévoir une combinaison de couleur harmonieuse. Une couleur peut dominer dans une pièce mais il est nécessaire d'équilibrer les couleurs. Choisir des couleurs complémentaires plus ou moins chaudes. Choisir des couleurs complémentaires plus ou moins chaudes. Choisir des couleurs complémentaires plus ou moins chaudes. Choisir des couleurs complémentaires plus ou moins chaudes.	Inclusion	Personnes âgées et personnes à mobilité réduite	recommandé	recommandé	obligatoire	- plan d'architectures	- vérification sur plan	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
M13	INTERNAT HOME	LOCAL MULTIFONCTIONNEL	Un local multifonctionnel	Prévoir des fonctionnalités pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation.	Inclusion	Personnes âgées et personnes à mobilité réduite	recommandé	recommandé	obligatoire	- plan d'architectures	- vérification sur plan	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
M14	INTERNAT HOME	LOCAL DE SON	Infonorme sécurisée	Dans le local infonorme (local infonorme à phonologie et à phonologie), les appareils doivent être sécurisés avec une clé ou un code. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation.	Inclusion	Permettre aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite d'utiliser les services	recommandé	recommandé	obligatoire	- plan d'architecture représentant les équipements modulaires CSC	- vérification sur plan (plan d'architecture - mobilier fon et TS)	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
M15	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	TS mécaniques ou non apparentes	Prévoir les techniques spéciales encastrees ou non apparentes. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation. Choisir des couleurs qui favorisent la détente, le calme et la relaxation.	Inclusion	Eviter qu'il n'y ait de détails qui ne soient accessibles pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.	recommandé, hors locaux techniques	obligatoire, hors locaux techniques	CSC	- vérification dans le CSC (TS)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution	
M16	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Têtes thermostatiques	Si le bâtiment accueille des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, privilégier le chauffage au sol. Les réseaux des conduits doivent être adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.	Inclusion	Permettre de contrôler la gestion des équipements	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-
M17	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Menuiseries extérieures et intérieure	Prévoir des points d'eau potable (fontaines à eau, robinets ...) dans tout le bâtiment.	Inclusion	Permettre aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite d'utiliser les services	recommandé	obligatoire	obligatoire	- plan d'architecture représentant les menuiseries extérieures et intérieures	- vérification des dimensions dans le météorologique bordereau	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribue - Accord terme sur attribution
M18	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Point d'eau potable de manière uniforme sur l'ensemble du site	Prévoir des points d'eau potable (fontaines à eau, robinets ...) dans tout le bâtiment.	Inclusion	Faciliter la surveillance et l'entretien du bâtiment.	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	-

M19	INTERNAT HOME	ESPACE DE SENSIBILITE	1 Espace de simulation	Cet espace riche en simulation (7 scénarios) permet de tester l'impact de différents matériaux et finitions sur la qualité de l'air intérieur (CO2, particules, humidité, odeurs, etc.). Cet espace est équipé d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) et d'un système de chauffage électrique à basse température.	Inclusion	Mettre en évidence les avantages et inconvénients de différents matériaux et finitions.	recommandé	recommandé, notamment en lien avec M11	recommandé, notamment en lien avec M11	obligatoire	- plan d'architecture ou des abords	- vérification sur plan	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M20	INTERNAT HOME	BATIMENT	Clarification des espaces	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé, notamment en lien avec M11	obligatoire, notamment en lien avec M11	obligatoire	- plan d'architecture ou des abords - plan d'architecture avec indication des matériaux	- vérification sur plan - vérification dans le CSC (dossier/maître d'ouvrage)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M21	INTERNAT HOME	BATIMENT	Typologie invasive	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M22	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Régime de luminosité lumineuse	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé, obligatoire en cas de remplacement de l'éclairage	obligatoire	obligatoire	- plan TS - Electricité - CSC	- vérification sur plan TS (dossier/maître d'ouvrage)	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M23	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Rangement ordonné	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé	recommandé, obligatoire en cas de travaux majeurs	obligatoire	- images 3D ou rendus - plan d'architecture reprenant les équipements mobiliers + CSC	- vérification sur plan + CSC + images 3D + rendus	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M24	INTERNAT HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Protection anti-projet de loi	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M25	INTERNAT HOME	BATIMENT	Matériaux sains et robustes	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M26	INTERNAT HOME	LOCAUX PEDAGOGIQUES	Mobilier évolutif et robuste	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé (non subventionnable)	recommandé (non subventionnable)	recommandé (non subventionnable)	recommandé (non subventionnable)	-	-	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M27	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Surfaces antidérapantes	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé	recommandé	obligatoire	- plan d'architecture	- vérification sur plan	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M28	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Chambre PNR	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé	recommandé	obligatoire	- plan d'architecture	- vérification sur plan	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
M29	INTERNAT HOME	CHAMBRE	Glacière électrique	Le projet de rénovation d'un appartement de 50m² est soumis à une simulation de confort thermique et de consommation d'énergie. Les résultats de la simulation sont présentés sous forme de graphiques et de courbes.	Inclusion	Permettre aux occupants de mieux comprendre les enjeux de la rénovation énergétique et de faire des choix éclairés.	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution

M38	INTERNAT HOME	SANTAIRES	WC contrasté	Faire ressortir le WC du mur, généralement perché. Si le WC est posé sur un mur en sautoir, la position, l'insonorisation, les balustrades sont prévues, il est recommandé de prévoir 2 WC contrastés dans les locaux destinés à l'usage de personnes à mobilité réduite.	Inclusion	Permettre aux ententes avec une personne handicapée de localiser le WC.	recommandé	recommandé	recommandé, obligatoire si les sanitaires sont concernés par les travaux	obligatoire	-CSC -plan d'architecture reprenant les éléments -CSC	-vérification dans le CSC	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution
M39	INTERNAT HOME	SANTAIRES	WC PMR	Minimum 1 WC PMR, au moins à l'étage au 4. Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible, du CAVAB Espace sanitaire.	Inclusion	Permettre aux PMR de trouver le WC en toute autonomie.	recommandé	recommandé	recommandé	obligatoire	-vérification sur plan + CSC	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution	
M40	INTERNAT HOME	SANTAIRES	Sanitaires adaptés - à repartir de manière uniforme sur l'ensemble du site.	Des équipements sanitaires adaptés à l'usage de personnes à mobilité réduite. Minimum 1 WC adulte (hauteur d'assise entre 40 et 45 cm), les parois, préférer minimum 1 urinoir enfant (entre 40 et 60 cm) et 1 urinoir adulte (entre 65 et 70 cm) au minimum. 1 lavabo orienté (entre 60 et 70cm) et 1 séparateur WC, prévoir des joints de séparation tous hauts. Devant les WC, prévoir des portes toutes ouvertes, sans seuil, avec une hauteur de franchissement maximale de 15cm. 1 Distributeur de savon automatique pour 2 lavabos, à positionner au-dessus des lavabos. Essuie-mains à usage unique (*)	Inclusion	Permettre à l'enfant d'aller au WC en toute autonomie.	recommandé	recommandé	obligatoire si la configuration le permet et si les sanitaires sont concernés par les travaux	obligatoire	-plan d'architecture reprenant les équipements mobilier tels que distributeurs, urinoirs et toilettes.	-vérification sur plan + CSC - Images 3D + élévations	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution
M41	INTERNAT HOME	SANTAIRES	Salle de douche partagée	Minimum 1 douche partagée et 1 lavabo pour 4 résidents.	Inclusion	Permettre aux résidents d'avoir accès à des sanitaires en suffisance.	recommandé	recommandé	obligatoire	obligatoire	-plan d'architecture	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution	
M42	INTERNAT HOME	SANTAIRES	Salle de douche PMR	Nombre: Minimum 1 douche PMR par bâtiment. Minimum 1 cabinet d'ajustement et 1 douche PMR accessible (cabinets adaptés). Fiches successives de 50 cabinets de douche. Aire de rotation de 1,5m prévue pour les personnes à mobilité réduite. Avec siège et poignées rabattables.	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite de se laver en toute autonomie.	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	-plan d'architecture	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution	
M43	INTERNAT HOME	BATIMENT	Cœur thermique	Pour une occupation ordinaire, base à C. min 16°C max 28°C. Dans les locaux d'habitat, prévoir un confort thermique de 18°C au minimum pour les occupants. (ou devant être justifiée par des études de confort thermique).	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'être à l'aise dans leur environnement.	recommandé	recommandé	recommandé	obligatoire	-plan TS - chauffage - CSC	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution	
M44	INTERNAT HOME	LIEUX COLLECTIFS	Sous-traiter des espaces	Il y a lieu de prévoir la possibilité de subdiviser partiellement les grands espaces intérieurs (salle d'attente, cantine, etc.) afin de créer des zones adaptées à différents usages. Prévoir que cela ne crée pas de gêne pour les personnes à mobilité réduite. Prévoir un confort thermique d'environ 8°C.	Inclusion	Permettre à l'enfant de se calmer et/ou de se reposer.	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	
M45	INTERNAT HOME	CIRCULATION - ESCALIERS	Escaliers - Hauteur des marches adaptées	Hauteur des marches pour les enfants de 7-2,5 ans : 12 cm max. Hauteur des marches pour les enfants de 12 ans et + : 18 cm max.	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous les résidents.	recommandé	recommandé	obligatoire	obligatoire	-plans dans fascicule à élévation axiale -Plan architecture avec le nouveau niveau des niveaux -CSC	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution	
M46	INTERNAT HOME	CIRCULATION - ESCALIERS	Escaliers - Qualité main-courante lisse et continue	Pour les coursives extérieures, hauteur des rails extérieurs : 4,75cm et 4-90cm	Inclusion	Avoir des escaliers adaptés à la morphologie de tous.	recommandé	recommandé	obligatoire	obligatoire	-CSC	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution	
M47	INTERNAT HOME	CIRCULATION - ESCALIERS	Signalment de l'escalier	Bande d'arrêt à la vigilance d'une hauteur de 1,70m à 2,20m. Hauteur de chaque escalier à 0,0m de la première marche.	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'identifier l'escalier.	recommandé	recommandé	obligatoire	obligatoire	-CSC	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marche attribuée - Accord terme sur attribution	
M48	INTERNAT HOME	CABINE HAUTE TENSION	Cable haute tension avec rendebarreur automatique	Contraintes et nez de marche du rendebarreur se remarquent, le rendebarreur doit être facilement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Si les portes des charnières sont peintes en couleur, elles doivent être peintes en noir.	Inclusion	Avoir une visibilité de l'environnement extérieur de façon à identifier la situation.	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	
M49	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Aménagements extérieurs	Vérifier les types de revêtement des sols, espèces couvertes, semi-couverte et en végétaux, éléments (eau, table, ...). L'épave de décaison doit être facilement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Le revêtement de l'escalier doit être antidérapant.	Inclusion	Avoir une visibilité de l'environnement extérieur de façon à identifier la situation.	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	
M50	INTERNAT HOME	ESPACES EXTERIEURS	Règles à télécharger	Prévoir un aménagement (poutre ou mobile) qui permet la prise des règles à l'extérieur (table de pique-nique).	Inclusion	Analyser la qualité de vie des enfants et du personnel.	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé	-	-	

Volet 4 : Centres psycho-médo-sociaux

Caractéristique des locaux

N7	CPMS	BATIMENT	Evacuation	Les systèmes aéroscs clients sont doublés de signaux lumineux. Priorité est donnée à un feu qui renvoie seul. Il est recommandé pour les systèmes sonores d'être adaptés à la sensibilité des personnes âgées et handicapées. Les plaques enfants ne servent pas à leur propre protection mais à leur protection en collaboration avec les services incendie. Il est obligatoire de prévoir des systèmes architecturaux en fonction des couleurs agissant sur les humeurs et engendrant des sensations de passivité ou d'agressivité. Les couleurs froides (bleu, vert, jaune) ont des effets les plus positifs, et le gris est neutre. Les couleurs chaudes (rouge, orange, brun) ont des effets les plus négatifs. Elles favorisent la concentration ou l'effort. Les couleurs chaudes (rouge, orange, brun) ont des effets les plus positifs, et le gris est neutre. Les couleurs froides (bleu, vert, jaune) ont des effets les plus négatifs. Elles favorisent la concentration ou l'effort. Les couleurs chaudes (rouge, orange, brun) ont des effets les plus positifs, et le gris est neutre. Les couleurs froides (bleu, vert, jaune) ont des effets les plus négatifs. Elles favorisent la concentration ou l'effort.	Inclusion	Permettre aux personnes avec une déficience visuelle d'identifier les couleurs. Éviter de provoquer des contrastes excessifs. Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	recommandé, obligatoire si des travaux de mise en conformité incendie sont prévus	obligatoire	obligatoire	obligatoire	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution
N8	CPMS	BATIMENT	Evacuation - compartimentage	Les portes enfants ne servent pas à leur propre protection mais à leur protection en collaboration avec les services incendie. Il est obligatoire de prévoir des systèmes architecturaux en fonction des couleurs agissant sur les humeurs et engendrant des sensations de passivité ou d'agressivité. Les couleurs froides (bleu, vert, jaune) ont des effets les plus positifs, et le gris est neutre. Les couleurs chaudes (rouge, orange, brun) ont des effets les plus négatifs. Elles favorisent la concentration ou l'effort. Les couleurs chaudes (rouge, orange, brun) ont des effets les plus positifs, et le gris est neutre. Les couleurs froides (bleu, vert, jaune) ont des effets les plus négatifs. Elles favorisent la concentration ou l'effort.	Inclusion	Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	recommandé	obligatoire	obligatoire	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution	
N9	CPMS	BATIMENT	Polychromie architecturale adaptée	Nous vous conseillons de concevoir la psychologie architecturale en fonction des couleurs agissant sur les humeurs et engendrant des sensations de passivité ou d'agressivité. Les couleurs froides (bleu, vert, jaune) ont des effets les plus positifs, et le gris est neutre. Les couleurs chaudes (rouge, orange, brun) ont des effets les plus négatifs. Elles favorisent la concentration ou l'effort. Les couleurs chaudes (rouge, orange, brun) ont des effets les plus positifs, et le gris est neutre. Les couleurs froides (bleu, vert, jaune) ont des effets les plus négatifs. Elles favorisent la concentration ou l'effort.	Inclusion	Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	obligatoire pour les espaces où des travaux de peinture sont prévus.	obligatoire	obligatoire	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution	
N10	CPMS	BATIMENT	Qualification des espaces	Une clarification des espaces intérieurs et extérieurs. Limiter le recours à des matériaux et traitements de surface qui ne sont pas adaptés à leur utilisation. Prévoir les couleurs chaudes dans les espaces communs et les couleurs froides dans les espaces privés. Prévoir les couleurs chaudes dans les espaces communs et les couleurs froides dans les espaces privés.	Inclusion	Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	recommandé, idéalement en lien avec NS	recommandé, idéalement en lien avec NS	recommandé	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution	
N11	CPMS	BATIMENT	Matériaux sains et couverts	Les matériaux utilisés ne doivent pas contenir de substances dangereuses pour la santé humaine. Les matériaux utilisés ne doivent pas contenir de substances dangereuses pour la santé humaine.	Inclusion	Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	recommandé	recommandé	recommandé	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution	
N12	CPMS	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	TS non apparentes (mur et sol)	Les réseaux de chauffage et de climatisation doivent être invisibles. Les réseaux de chauffage et de climatisation doivent être invisibles.	Inclusion	Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	recommandé	recommandé	recommandé	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution	
N14	INTERNET HOME	BATIMENT HORS LOCAUX TECHNIQUES	Menuiseries extérieures et intérieures	Les portes intérieures et extérieures doivent être adaptées aux PMR. La largeur de la porte doit être supérieure à 85 cm. Les portes doivent être adaptées aux PMR. La largeur de la porte doit être supérieure à 85 cm.	Inclusion	Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	recommandé	recommandé	recommandé	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution	
N15	CPMS	LOCAL DE SON	Infirmités acoustiques	Les locaux doivent être adaptés aux personnes avec une déficience auditive. Les locaux doivent être adaptés aux personnes avec une déficience auditive.	Inclusion	Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	recommandé	recommandé	recommandé	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 2 - Dépot du dossier au stade projet - Accord de principe sur projet	
N16	CPMS	SANITAIRES	Sanitaires adaptés	Les WC doivent être adaptés aux personnes avec une déficience auditive. Les WC doivent être adaptés aux personnes avec une déficience auditive.	Inclusion	Permettre à tous les occupants de reconnaître et d'identifier les couleurs.	recommandé	recommandé	recommandé	CSC	- vérification dans le CSC (accrédité)	ETAPE 3 - Dépot du dossier au stade marché attribué - Accord terme sur attribution	

	CPMS	SANTAIRES	WC contrasté	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la toilette	recommandé	recommandé	obligatoire	CSC	-vérification dans le CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
N17	CPMS	SANTAIRES	WC contrasté	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la toilette	recommandé	recommandé	obligatoire	CSC	-vérification dans le CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
N18	CPMS	SANTAIRES	WC PMR	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la toilette	recommandé	recommandé	obligatoire	CSC	-vérification dans le CSC	ETAPE 2 - Dépôt du dossier au stade projet - Accord de principe
N19	CPMS	BATIMENT	Confort thermique	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la toilette	recommandé	recommandé	obligatoire	CSC	-vérification dans le CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
N20	CPMS	CIRCULATION-ESCALIERS	Escaliers - Double main courants lisse et continue	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la toilette	recommandé	recommandé, obligation si un nouvel escalier est prévu dans les travaux	obligatoire	CSC	-vérification dans CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution
N21	CPMS	CIRCULATION-ESCALIERS	Signaliment de l'escalier	Inclusion	Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la toilette	recommandé	recommandé, obligation si un nouvel escalier est prévu dans les travaux	obligatoire	CSC	-vérification dans CSC	ETAPE 3 - Dépôt du dossier au stade marché attribué - Accord ferme sur attribution

Contenu technique et titre de marché de

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du(*) portant exécution du décret relatif au plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires

(*) 1er juin 2023

ANNEXE II. LISTE EXHAUSTIVE DES DOCUMENTS

A PRODUIRE DANS LE CADRE

DE LA VALORISATION DES CRITERES PROPOSES DANS

L'OUTIL DE VALORISATION DE L'ETAT DU BATIMENT

Préambule :

- Les documents ne sont à produire que dans le cas où le critère est valorisé dans le cadre du projet de rénovation et/ou reconstruction ;
- Les repérages sur plans peuvent faire l'objet d'annotations manuelles, des plans de repérages techniques précis ne sont pas nécessaires, l'objectif étant de localiser et de confirmer les critères de surfaces ;
- L'ensemble des repérages peut s'envisager sur les mêmes plans ;
- La surface affectée à minimum 50% par les problèmes d'humidité, infiltration et stabilité doit s'envisager comme la surface impactée et non le problème localisé. En ce sens, par exemple :
 - o un problème de linteau, colonne,... impacte tous les murs et planchers qu'il/elle soutient,
 - o un problème d'infiltration ou d'humidité local impactera tout le mur ou le plafond contigu ;

Liste :

1. Espaces disponibles sur l'IMPLANTATION concernée par le projet

SURFACES DE L'IMPLANTATION (conformément AGCF 06/02/2014)

- Relevé de population scolaire et périodes affectées officiel (validé AGE) ;
- Calcul de normes physiques de l'implantation scolaire (suivant AGCF 06/02/2014) ;
- Calcul de superficie réelle de l'implantation scolaire (suivant AGCF 06/02/2014) avec distinction des surface sous et/ou hors condition de droit réel ;

FONCTIONS ABSENTES OU DEFAILLANTES SUR L'IMPLANTATION

Réfectoire, en ce compris les espaces cafétérias pour l'enseignement supérieur et de promotion sociale

- Repérage du réfectoire et de l'éventuelle cuisine sur plans avec indication des dimensions globales;
- 2 Photos minimum par espace repéré ;

Blocs sanitaires

- Repérage des blocs sanitaires présents sur l'implantation sur plans;

- Calcul du nombre d'appareils sanitaires existants et nécessaires au total de l'implantation suivant population scolaire;

- Photos des installations de ventilation éventuellement présentes dans le bloc sanitaire considéré par la candidature;

Salle de professeur et/ou de réunion

- Relevé du nombre de membres de personnel enseignant engagés;

- Repérage de la salle de professeur/de réunion sur plans avec indication des dimensions globales;

- 2 Photos minimum par espace repéré;

Salle de gymnastique/psychomotricité, sauf pour ce qui concerne l'enseignement supérieur

- Relevé du nombre de périodes d'éducation physique et psychomotricité dispensées sur l'implantation;

- Repérage de la salle de gymnastique/psychomotricité sur plans avec indication des dimensions globales;

- 2 Photos minimum par espace repéré;

Bureau de direction

- Repérage de l'éventuel bureau de direction sur plans avec indication des dimensions globales + le nombre de personnes occupant le local;

- 2 Photos minimum par espace repéré;

Auditoire pour ce qui concerne l'enseignement supérieur

- Relevé du nombre d'étudiants maximum susceptibles d'occuper l'auditoire;

- Repérage de l'auditoire sur plans avec indication des dimensions globales;

- 2 Photos minimum par espace repéré;

Salles d'études pour l'enseignement supérieur

- Relevé du nombre d'étudiants de l'implantation concernée;

- Repérage de la salle d'études sur plans avec indication des dimensions globales;

- 2 Photos minimum par espace repéré;

Salles de cours pratiques et techniques spécifiques pour le supérieur

- Indication de l'option défailante;

- Repérage du local défailant sur plans avec indication des dimensions globales (si absent, repérage des locaux affectés aux autres options);

- 2 Photos minimum par espace repéré;

2. Etat du BATIMENT concerné par le projet

TECHNIQUES DU BATIMENT CONCERNE PAR LE PROJET

Chauffage

- Repérage sur plans du/des générateur(s) de chaleur alimentant le bâtiment concerné + 2 photos minimum;
- Photos des plaquettes signalétiques du/des générateur(s) de chaleur (ou facture/fiche technique/fiche d'entretien certifiant l'année de production du générateur de chaleur si plaquette absente ou incomplète);
- Indication du type de combustible;
- Attestation, par le technicien chargé de l'entretien, d'absence de programmateur et/ou de sonde de T° extérieure;
- Relevé du nombre de radiateurs présents dans le bâtiment concerné et du nombre de ces radiateurs équipés de vannes thermostatiques (+ photos si moins de 50% de l'ensemble);"

Eau Chaude Sanitaire (ECS)

- Justification de statut de gros demandeur (internats, cuisine collectives, vestiaires avec douches dans le bâtiment concerné);
- Repérage de la production ECS sur plans + 2 photos minimum;
- Photo de la plaquette signalétique du boiler figurant le type de boiler et sa capacité (ou facture/fiche technique/fiche d'entretien certifiant le type et la capacité si plaquette absente ou incomplète);
- Justification du type de combustible si non présent sur plaquette signalétique;
- Identification des points de puisage en ECS sur plans de situation existante et justification de plus de 50% dans le bâtiment concerné par la candidature;

Connectivité/réseau data

- Attestation de réseau data non déployé signée par le technicien chargé de gérer la connectivité dans l'implantation;
- Photos et repérage sur plans des installations si déployées sur une partie mais sur moins de 50% de la surface de locaux pédagogiques;

Ventilation

- photo de la plaquette signalétique de l'installation si déployée avec identification du modèle présent (ou fiche technique/fiche d'entretien certifiant le type et les débits si plaquette absente ou incomplète);
- Photos et repérage sur plans des installations si ces dernières ventilent moins de 50% de la surface du bâtiment concerné;

Electricité

- Attestation d'absence de plans de l'installation électrique dans le bâtiment concerné a minima;
- Rapport de contrôle agréé de l'installation électrique ;

Incendie

- Attestation d'absence de centrale incendie dans le bâtiment concerné a minima;

- Rapport de prévention incendie;
- Repérage sur plans des issues de secours existantes dans le bâtiment concerné et l'identification du manque éventuel en lien avec le rapport de prévention;

PAROIS DU BATIMENT CONCERNE PAR LE PROJET

Fenêtres

- Relevé des portes et fenêtres du bâtiment concerné, par façade ;
- Identification sur plans des fenêtres et portes équipées de simple vitrage + photos représentatives;
- Identification sur plans des fenêtres et portes présentant un problème d'étanchéité à l'air + photos représentatives des dysfonctionnements de quincaillerie et/ou châssis;
- Identification sur plans des fenêtres et portes présentant un problème d'étanchéité à l'eau + photos représentatives des dysfonctionnements de quincaillerie et/ou châssis OU présence d'humidité dans le double vitrage ;

Planchers de rez

- Relevé sur plans des planchers de rez avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'humidité du sol affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Murs extérieurs

- Relevé sur plans des murs extérieurs avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'humidité ascensionnelle affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Parois vers sols ou locaux non chauffés (mitoyens, garage,...)

- Identification sur plans du problème d'humidité affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Toitures

- Relevé sur plans des toitures avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'infiltration affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Parois intérieures verticales (cloisons, porteurs,...)

- Relevé sur plans des parois intérieures verticales avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'humidité ascensionnelle affectant minimum 50% de la surface + photos, rapport d'expert,...;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;

Parois intérieures horizontales (plancher d'étage,...)

- Relevé sur plans des parois intérieures verticales avec photos et facture/permis/plans permettant d'apporter la preuve du caractère préfabriqué ainsi que l'année de fabrication le cas échéant;
- Identification sur plans du problème d'amiante affectant minimum 50% de la surface + photos et inventaire amiante;
- Identification sur plans du problème de stabilité affectant minimum 50% de la surface + photos et rapport d'ingénieur en stabilité;
- Identification sur plans du problème d'acoustique affectant minimum 50% de la surface + photos ;

Bruxelles, le 1^{er} juin 2023

Pour le Gouvernement de la Communauté française

Le Ministre_Président

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre ayant les bâtiments scolaires dans ses attributions ;

F. DAERDEN

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2023/46820]

1 JUNI 2023. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 1 juni 2023 tot uitvoering van het decreet betreffende het uitzonderlijke investeringsplan voor schoolgebouwen (NUMAC 2023-42240 — MB 22/06/2023, blz. 56402). — Addendum

Bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 1 juni 2023 tot uitvoering van het decreet betreffende het uitzonderlijke investeringsplan voor schoolgebouwen, worden de twee onderstaande bijlagen gevoegd.

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[C – 2023/46471]

20 JUILLET 2023. — Arrêté du Gouvernement wallon portant création du Centre stratégique d'expertise fiscale, financière et budgétaire, en abrégé : CeSEFFB, et abrogeant diverses dispositions en la matière

Le Gouvernement wallon,

Vu le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2002 portant création d'une cellule fiscale de la Région wallonne, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la Fonction publique wallonne ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mai 2014 portant création de la cellule d'informations financières et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2005, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2019 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon, au Secrétariat du Gouvernement wallon et au SePAC, tel que modifié ;

Vu le rapport du 7 avril 2023 établi conformément à l'article 3, 2°, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 6 avril 2023 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 26 mai 2023 ;

Vu la demande d'avis dans un délai de 30 jours adressée au Conseil d'État le 12 juin 2023, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai ;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Sur la proposition du Ministre des Finances et du Budget ;

Après délibération,

Arrête :

Titre 1^{er}. — *Création, objet et missions du Centre*

CHAPITRE 1^{er}. — *Définitions*

Article 1^{er}. Pour l'application du présent arrêté, on entend par :

1° " le Centre » : le Centre stratégique d'expertise fiscale, financière et budgétaire visé à l'article 2 ;

2° " le Ministre » : le Ministre qui a les finances et le budget dans ses attributions ;

3° " la Région » : la Région wallonne ;

4° " l'ICN » : l'Institut des comptes nationaux visé à l'article 107 de la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses ;

5° " le SPW » : le Service public de Wallonie ;

6° " le Code de la Fonction publique » : l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la Fonction publique wallonne ;

7° " le SePAC » : le Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au contrôle interne des Cabinets ministériels visé à l'article 4, § 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2019 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon, au Secrétariat du Gouvernement wallon et au SePAC ;

8° " le règlement (UE) n°549/2013 » : le Règlement (UE) n°549/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne ;

9° " le SEC » : le Système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne au sens du règlement (UE) n°549/2013 ;